

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 23 juin 2011**  
**à 20 h 30**  
**SALLE LA CHARMILLE**

L'an deux mille onze, le 23 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Madame Huguette RAYNEAU, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Monsieur Laurent ABEL, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Madame Sylvie NICOLAS, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Monsieur Michel BRENON

Pouvoirs : Monsieur Philippe RETIERE donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Madame Christine BUTEAU donne pouvoir à Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Brigitte GALPIN, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Monsieur Laurent ABEL, Madame Mireille CHEVALIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Marie-Laure FLEURY donne pouvoir à Monsieur Michel BRENON.

Absente : Madame Clara JONIN

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 juin 2011

Présents : 18  
Pouvoirs : 8  
Absent : 1  
Votants : 26

**1 – Adoption du procès verbal de la séance du 8 juin 2011**

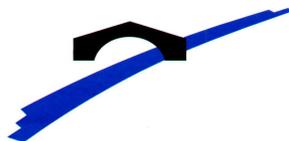
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 19 mai 2011.

**2 – Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

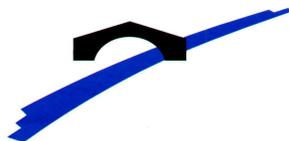
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,  
Et en application de la délibération du 3 avril 2008,  
Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

**MARCHES PASSES LA PROCEDURE ADAPTEE**

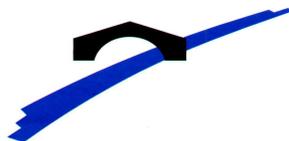
N°mandat	Sociétés	Objet	Compte	Montant € TTC
611	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4	6064	16,09
612	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4	6064	9,65
613	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4-A3	6064	167,66
614	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4	6064	80,43
615	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4	6064	96,52



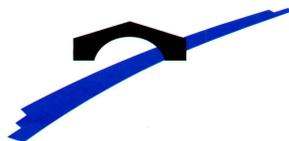
N°mandat	Sociétés	Objet	Compte	Montant € TTC
616	VERRIER MAJUSCU	10 000 ENVELOPPES A FENETRE + 4 000 ENVELOPPES SANS FENETRE	6064	660,18
617	VERRIER MAJUSCU	3 0000 ENVELOPPES A FENETRE + 3 000 ENVELOPPES SANS FENETRE	6064	613,42
618	J.P.G	RUBANS POUR TITREUSE BC JR009	6064	123,68
619	EUREFILM ADHESI	FOURNITURES POUR LIVRES BC 0985	6065	495,14
620	BOUTIQUE BAOBAB	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES 2011	6067	40,03
621	GEDIMAT LESIMPL	DALLES MAIRIE BC 1964	6068	93,44
622	GEDIMAT LESIMPL	RONDINS ACCIDENT ETANG DE LA BENETIERE BC 1970	6068	102,6
623	GEDIMAT LESIMPL	DALLES POSE STELE MAIRIE BC 1968	6068	112,14
624	BAOBAB	CAPISCOL INSECTES DU SOL BC 1962	6068	26,35
625	CGE DISTRIBUTIO	COLONNE TECHNIQUE BUREAU SERVICE TECHNIQUE BC ST 020	6068	318,21
626	TERRENA GP	FOURNITURES ARROSAGE AUTOMATIQUE/ BALAI A GAZON/TUTEURS BC 1959 -1960-1961	6068	313,71
627	BML BOUCHAUD	LOCATION MINI-PELLE POSE STELE MAIRIE BC 1967	6135	166,88
628	STRAMATEL	DEPANNAGE PUPITRE SALLE GARDIN BC 1490	61558	332,49
631	GP2S	FORFAIT FEVRIER 2011 + INTERVENTIONS S. UTRILLO/S.TENNIS/ATELIER TECHNIQUE	6282	889,24
632	LE GOFF GRAND O	DIVERS PRODUITS D ENTRETIEN	60631	225,92
634	SFR MAIRIE	COMMUNICATIONS MAIRIE MARS 2011	6262	340,54
635	CUPA PIERRES DI	AGENCT STELE COMMEMORATIVE DU 8 MAI BC	2188	224,64
636	ID COPIES	INTERVENTION COPIEUR OMEJ	61558	178,3
637	MAGNUS SA	CONTRAT E.MAGNUS ENFANCE	6156	331,53
638	LE GOFF GRAND O	ASPIRATEUR BIBLIOTHEQUE	60631	185,38
639	LE GOFF GRAND O	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS SERVICES	60631	178,63
640	SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE	6067	8,43
641	EDITIONS SED	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE	6067	55,9
642	CGE DISTRIBUTIO	AMPOULES	6068	34,42
643	CGE DISTRIBUTIO	MOSAIC + BARILLET SALLE GARDIN	6068	80,19
644	MAINGUY SAS	REPLACEMENT HORLOGE PSM1 BOURG	61558	904,18
645	MAINGUY SAS	REPLACEMENT LAMPES SALLE COUBERTIN	61523	2521,22
646	OUEST ROUTES TP	FOURNITURES ET POSE D'ENROBES SERVICES TECHNIQUES TRAVAUX DES 22 ET 23/03/2011	61523	2372,39
647	VSA G.ATLANT	CONTROLE TECHNIQUE 205	61551	532,09



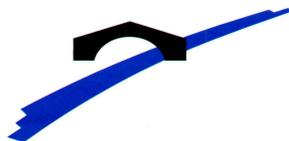
		IMMAT.716ACX		
648	VSA G.ATLANT	REPARATION JUMPER 829BRP	61551	686,56
649	GIRARD LE TEMPS	DEPANNAGE DU TABLEAU DE CHRONOMETRAGE SALLE COUBERTIN	61558	552,55
651	ASS SAVEURS MUS	INTERVENTIONS CONTES MUSICAUX	6232	120
653	PAT A PIZ	ALIMENTATION	6257	44,7
654	PAT A PIZ	ALIMENTATION	6257	43,9
655	PONT CAFFINO	ARRHES SEJOURS DU 1 AU 5 AOUT 2011	6247	323,4
656	GLOBAL PRELEV	RESTO SCOLAIRE DECEMBRE 2010	673	31,5
657	AXE DECORS	PDT ENTRETIEN	60631	205,11
658	LE GOFF GRAND O	PDT ENTRETIEN	60631	224,25
659	LE GOFF GRAND O	PDT ENTRETIEN	60631	89,76
660	NANTES ECOLOGIE	EQUIPEMENT COUVERTURE DE 112 LIVRES	60632	277,28
661	STRADAL	BETON	60633	436,35
662	4 PAR 2 PRODUCT	PRESTATIONS ARTISTIQUES JF MORANGE 2011 ECOLES PRIVE ET PUBLIC	611	540
663	VIAISAUTOCONTRO	CONTROLE TECHNIQUE TRAFIC RENAULT	61551	67
664	BAYARD JEUNESSE	REABONNEMENT MAGAZINES POUR 1 AN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	6182	678,8
665	CHATEAU PIGOSSI	305 REPAS DES AINES	6232	8667
666	GUILLOU CHRISTI	VIN	6232	186,1
667	GUILLOU CHRISTI	BOUTEILLES MUSCADET -ROSE-MERLOT	6232	163,61
668	CONSERVERIE DES	REPAS DES AINES DU 26 MARS 2011	6232	1239,72
670	PAQUIER SARL	PRODUITS ENTRETIEN ATELIERS	60631	544,18
671	GUILMAN DEXIS	FILTRES ASPIRATEUR SALLE DE SPORT	60631	74,03
672	VACO FRANCE	OUTILLAGE ATELIER METALLERIE	60632	334,28
673	ADICO ILLUMINAT	MATERIEL POUR MAINTENANCE ILLUMINATIONS DE NOEL	6068	1487,58
674	ACTI	BRISES VENT POUR ATELIER MUNICIPAL	6068	162,96
675	FOUSSIER	MATERIEL ATELIER + ESPACES VERTS ST038	6068	748,49
676	SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERES MARS 2011	611	1242,81
677	VSA G.ATLANT	REPARATION EXPRESS CONTACTEUR DE DEMARRAGE+COMMANDE ESSUYAGE ET LAVAGE...	61551	332,93
678	TENNANT	REPARATION LAVEUSE SECHEUSE SALLE DE SPORT	61558	201,05
680	FDGDON 44	LUTTE COLLECTIVE RAGONDIN ET RAT MUSQUE	6188	401
681	3 CHARDONS	SPECTACLE BOUBAM ET LE TAM-TAM DU 1ER AVRIL 2011 ECOLE MATERNELLE	6232	658
682	DELICES CHOUX	PAQUETS CAROLINES REPAS PERSONNES AGEES	6232	125,68
683	LG DISTRISERVIC	DISTRIBUTION BULLETIN MARS ET AVRIL 2001 + CALENDRIER MANIFESTATIONS	6244	702,66



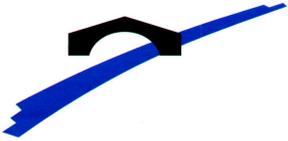
684	BRILHAULT MARIE	SEJOUR ETE DU 4 AU 8 JUILLET 2011 MINI CAMPS ARRHEES 30%	6247	215
685	SFR DIVERS SERV	COMMUNICATIONS FAX MATERNELLE + ALARME CANTINE JANV 2011 A MARS 2011	6262	49,42
686	FDGDON 44	PARTICIPATION 2011 LUTTE PAR PIEGEAGE	6281	204
687	OGECE ST JOSEPH	CONTRAT ECOLE MATERNELLE	6574	19135,78
688	OGECE ST JOSEPH	CONTRAT ECOLE PRIMAIRE	6574	33486,56
689	LACROIX SIGNALI	Acquisition SIGNALISATION COMMERCIALE IMPASSE LES HALBRANS	2188	2142,41
690	FOUSSIER	PLAN RADIAL BUREAU SERVICES TECHNIQUES	21318	377,61
691	BATICERAM	REHABILITATION DE LA SALLE JP GARDIN	2135	0
692	MEDIALEX	PROCEDURE ADAPTEE TRVX MEDIATHEQUE	21538	1568,89
693	RESEAU PRO BOIS	ACHAT BOIS ATELIER + PORTES DE PLACARD	2184	1197,65
694	LIBRAIRIE COIFF	ACHATS DE LIVRES	2188	1524,97
695	CASAL SPORT	Acquisition BUT MINI STADIUM TERRAIN DE FOOT	2188	5564,15
696	COUGNAUD YVES	PORTE EXTERIEURE SUR LE MODULAIRE ECOLE PRIMAIRE	2313	2270
697	ORGER TP	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE BATIMENT	2313	4448
703	SAUVETRE	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE BATIMENT	2313	22217
704	VEOLIA PROPRETE	HYDROCURATION RUE VIGNOBLE	2318	10885
721	FRANCE TELECOM	ADDUCTION TELEPHONIQUE SOUS TROTTOIR 5 RUE DES SPORTS	61523	969,54
723	EDF ERDF	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC MARS 2011	60612	1562,78
724	EDF ERDF	ELECTRICITE GROUPE SCOLAIRE MARS 2011	60612	1715,69
725	EDF ERDF	ELECTRICITE SALLES DE SPORTS MARS 2011	60612	1744,41
726	EDF ERDF	ELECTRICITE RECHERCHE HISTORIQUE	60612	246,86
727	EDF ERDF	ELECTRICITE BUNGALOW	60612	29,23
728	GAZ DE FRANCE	GAZ GROUPE SCOLAIRE MARS 2011	60612	3492,72
729	FREE	LA FARANDOLE FREE HAUT DEBIT JANVIER 2011	6262	60
730	FREE	LA FARANDOLE FREE HAUT DEBIT FEVRIER 2011	6262	73,22
731	FREE	LA FARANDOLE FREE HAUT DEBIT MARS 2011	6262	36,25
732	SUPER U	CARBURANT MARS 2011	60622	1029,29
733	LE GOFF GRAND O	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS SERVICES	60631	675,76
734	LG CORDO	10 CLES SALLE ST MARTIN	60632	55,01
735	GEDIMAT LESIMPL	PELLE+LAMES+DISQUES	60632	51,06



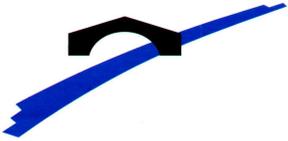
		TRONCONNEUSE BC		
736	GEDIMAT LESIMPL	ENTRETIEN VOIRIE SALLE DE SPORT BC 1518	60633	351,78
737	LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID BC 1507 ET 1503	60633	293,02
738	GEDIMAT LESIMPL	PETITES FOURNITURES P/VOIRIE EX ORIEUX + SALLE UTRILLO BC 1514	6068	329,47
739	GEDIMAT LESIMPL	PAVES POUR BORD DE MUR SALLE UTRILLO BC 1980	6068	61,95
740	GEDIMAT LESIMPL	PETITES FOURNITURES P/VOIRIE EX ORIEUX + SALLE UTRILLO BC 1514	6068	15,81
741	LEONE SIGNALISA	TRIANGLE/PANNEAU/PIQUET DE CHANTIER	6068	702,02
742	LEONE SIGNALISA	TRIANGLE/PANONCEAU/PLAQUES PVC	6068	399,5
743	RIPERT	GAZON P/ESP.VERTS + TERRAIN DE FOOT	6068	1487,55
744	RESEAU PRO BOIS	ACHAT BOIS ATELIER + PORTES DE PLACARD	6068	273,56
745	GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE MARS 2011	611	624,17
746	GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION MENSUELLE NETTOIEMENT MARS 2011	611	696,8
747	MAINGUY SAS	REDRESSEMENT MASSIF DE FONDATION RUE DES BARRES ACCIDENT LANTERNE EP AUX ABORDS DU DOUBLE GIRATOIRE	61523	1362,24
748	OUEST ROUTES TP	REPRISE ENROBES SUITE CANDELABRE ACCIDENTE RUE DES BARRES	61523	1515,69
749	AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE TRAFIC 761BXJ44	61551	104,55
750	SEHF (HORTICULT	ABTS "LES CAHIERS DU FLEURISSEMENT"+"HORTICULTURE ET PAYSAGE"	6182	119
751	SEHF (HORTICULT	ABONNEMENTS LES CAHIERS DU FLEURISSEMENT+HORTICULTURE ET PAYSAGE	6182	0
752	AXE PREVENTION	FORMATION GESTES ET POSTURES LE LUNDI 4 AVRIL POUR 8 AGENTS	6184	480
754	ATLANTIQUE FLEU	REPAS DES AINES PLANTES VERTES	6232	82,29
755	EDITIONS OFFSET	2950 BULLETINS AVRIL 2011	6237	3242,02
756	EDITIONS OFFSET	2900 CALENDRIERS DES MANIFESTATIONS N°2	6237	849,16
757	SFR MOBILE	ABONNEMENT AVRIL 2011+ CONSOMMATION MARS 2011 PORTABLES	6262	297,85
759	CCGL	ACOMPTE MISE A DISPOSITION 2011 BASSIN AQUATIQUE	6554	10973,5
760	SITS SUD LOIRE	PARTIC 2011 TRANSPORT SCOLAIRE (ANNE SCOL 2010/2011) 85 ELEVES X 10€	6554	850
761	COOP. SCOLAIRE	SUBVENTION 2011 SORTIE FIN D'ANNEE ECOLE PRIMAIRE LES HALBRANS 1ER VERS.	6574	0
762	GLOBAL PRELEV	REDUCTION TITRE CANTINE OCTOBRE 2009	673	36



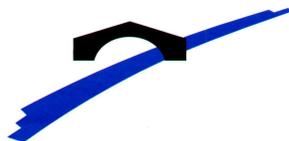
763	PSM CHAUFFAGE	LOT 10 CHAUFFAGE REHAB. SERVICES TEC	21318	921,58
764	MEDIALEX	PUBLICATION REHABILITATION VESTIAIRES	2313	811,9
765	JOURNAUX OFFICI	ETUDE ET MAITRISE OEUVRE PR AMENAGEMENT PLACE ANCIENS COMBATANTS	2313	70
766	CITEC	Acquisition 15 CORBEILLES DE PROPLETE TYPE DINOVA	2184	525
768	NOVADAL	EXTENSION DU COLUMBARIUM CIMETIERES	2313	4197,47
769	GOTI	LEVEE TOPOGRAPHIQUE RUE DU PETIT MOULIN	2315	333,9
770	GOTI	LEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DE LA PLANCHE AU BOUIN	2315	203,7
771	SYDELA	SOLDE ECLAIRAGE PUBLIC APPAREILLAGE PROGRAMME RENOVATION 2009	238	13084,72
772	ATLANTIC MOTOCU	BIDON MELANGE 2 TEMPS P/VOIRIE + FIXATION GIROPHARE P/TRACTEUR ESP VERTS	multi	203,31
773	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4	6064	9,65
774	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4-A3	6064	167,66
775	VERRIER MAJUSCU	AGRAFEUSE POUR MAIRIE	6064	19,1
776	VERRIER MAJUSCU	TIMBRE MARIANNE SERV ACCUEIL ETAT CIVIL	6064	19,29
777	SEDI	REGISTRE MISE A JOUR SERVICE ETAT CIVIL DEVIS 8545 DU 4/04/11	6064	46,25
778	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE+REST SCOL+SERVICE COMMUNICATION	multi	254,63
779	GAUTIER CARRE M	KIT A PAPIER ECOLE MATERNELLE LES HALBRANS	6067	37
780	MPI SARL	PLAQUES DE PORTES BUREAUX SERVICES TECHNIQUES + MAIRIE	6068	642,49
781	ATLANTIC MOTOCU	2 LANCES POIGNEES P/VOIRIE + ESP/VERTS	6068	305,6
782	CEDEO	FOURNITURES LES BATIMENTS COMMUNAUX	6068	68,34
783	BML BOUCHAUD	LOCATION MINIPELLE DU 30/03/2011 + HUILE CHAINE TRONCONNEUSE + CAILLEBOTIS S/VOIRIE	multi	737,2
784	4 PAR 2 PRODUCT	PRESTATIONS ARTISTIQUES JF MORANGE 2011	611	270
785	ID COPIES	LOCATION CARTE RESEAU CARTE FAX	611	200,93
786	ID COPIES	LOCATION PHOTOCOPIEUR	611	2262,83
788	MAINGUY SAS	REMPLACEMENT LANTERNET EP N°630 RUE DE L'ABBAYE	61523	1499,78
789	VSA G.ATLANT	CONTROLE ANTI POLLUTION MASTER 548ATS44 BC 1482	61551	25



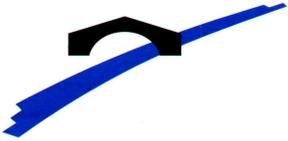
790	COLAV SARL	DEPANNAGE ARMOIRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE	61558	417,11
791	SCIENCEETVIEJUN	ABT 1 AN SCIENCE ET VIE JUNIOR	6182	45,8
792	HACHETTE FILIPA	ABONNEMENT 1 AN "MON JARDIN ET MA MAISON" P/BIBLIOTHEQUE	6182	31,2
793	CT CAM	INTERVENTION DU 15/04/2011 MODIF HORAIRE AUTO J	6188	11,96
794	ID COPIES	COPIES ECOLE PRIMAIRE	6188	294,62
795	ID COPIES	COPIES DIVERS SERVICES	6188	704,54
796	ID COPIES	COPIES ECOLE MATERNELLE	6188	97,83
797	CDG 44	REPLACEMENTS FEVRIER 2011 ROBINEAU AMELIE+ ODILE PILOQUET	6218	4760
798	MARTIN BOUHOURS	HONORAIRES CONSULTAT°	6227	1644,5
799	MARTIN BOUHOURS	HONORAIRES LITIGE	6227	717,6
800	DOUBLET	DRAPEAUX FRANCE/CANADA/BARBADE/GB SERV COMMUNICATION	6232	219,95
802	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET AVRIL 2011 RAM	6262	26,46
803	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET AVRIL MAIRIE	6262	44,13
804	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET AVRIL ECOLE PRIMAIRE	6262	26,46
805	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE	6262	26,46
807	DELRUE (DECORAT	RAVALEMENT SALLE UTRILLO+FOURNITURES TRVX REGIE SALLE UTRILLO+PEINTURE ECOLE MATERNELLE	multi	1884,56
808	OUEST BUREAU	Acquisition BUREAUX ET CHAISES SERVICE TECHNIQUE	2184	4048,84
809	LEONE SIGNALISA	SIGNALISATION SECURITAIRE PONT AU MOULIN ROBERT VOIRIE 2011	2315	593,5
810	LEONE SIGNALISA	SIGNALISATION SECURITAIRE PONT ET TUNEL A VIAIS LA BENETIERE VOIRIE 2011	2315	494,4
812	SUPER U	DIVERS ACHATS	multi	859,53
813	BERGER LEVRAULT	CHEMISES DOSSIER PERSONNEL	6064	185,32
814	EDP PIVETEAU SA	FOURNITURES ESPACES VERTS	6068	3524,24
815	AVENANCE	FOURNITURES REPAS - SITE LA ROCHE S/YON - ACCUEIL LOISIRS - MARS 2011	611	1403,97
816	BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE 1/2J LE 31/03/11	6135	141,88
817	OUEST AGRI	ENTRETIEN JOHN DEERE	61551	1649,64
818	SPM	DEGRAISSAGE-SABLAGE-COUCHE FINITION	61558	174,45
821	POTIRON-SODAREC	GRAVURES+ECRINS MARIAGES	6232	22,21
824	SYDELA	SOLDE RUE DES BARRES 130.09.005RT65	2151	8341,27
825	SYDELA	SOLDE RUE DES BARRES 130.09.006EPO52	2151	7262,17
826	SYDELA	SOLDE RUE DES BARRES 130.09.004EP51	2151	1594,33



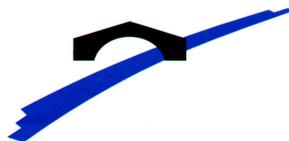
827	SYDELA	SOLDE RUE DES BARRES 130.09.003EF40	2151	3737,5
828	JOURNAUX OFFICI	ANNONCE REHABILITATION VESTIAIRES FOOT	2313	435,5
829	LE GOFF GRAND O	PRODUITS ENTRETIEN	60631	29,78
830	DOUBLET	PAVILLONS POUR MATS	60632	132,76
831	LEROY MERLIN	CARILLON MAIRIE-MIROIRSALLE ST MARTIN	60632	71,7
832	SODIRETZ SA	PENDULE	60632	15,9
833	DSMI	CLAVIER+SOURIS ECOLE PRIMAIRE	60632	193,75
834	MEDTRONIC	KIT DE REMPLACEMENT 1 PILE ET 2 PAIRES ELECTRODES PR DEFIBRILATEUR	60632	199,73
835	LEROY MERLIN	CABLE VERT-JAUNE	6068	41,2
836	RIPERT	SEVITAL FOURNITURES ESPACES VERTS	6068	58,82
837	FOUSSIER	VIS METAUX COMMANDE FAX ST 024	6068	42,12
838	SOCOLEC	APPLIQUE SATINE	6068	137,64
839	CPIE	ANIMATION ET SENSIBILISATION AUX ECOLES ST JOSEPH ET HALBRANS	611	660
840	NEXTIRAONE- loc	MATERIEL DE TELEPHONIE+AUTOCOMMUTEUR	6156	1876,31
841	TPMA	RE ABONNT PREFESSIONNEL ENFANCE	6182	45
842	MEDIALEX	PUBLICATION ARRETE MUNICIPAL DECLARANT LES BIENS VANCANTS ET SANS MAITRE	6231	416,82
843	EQUIPDECOR	NAPPE+SERVIETTES POUR LE 8 MAI	6232	128,03
845	ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO FEV A AVRIL MAIRIE	6262	634,06
846	ORANGE TELEPHON	ABONNEMENT DU 12/04/2011 AU 11/06/2011 ALARME MAISON DE L'ENFANT	6262	37,55
847	SFR MAIRIE	ABT+ CONSO MAIRIE AVRIL 2011	6262	435,03
848	EDF ERDF	ELECTRICITE CENTRE DE SOINS AVRIL 2011	60612	141,69
849	EDF ERDF	ELECTRICITE ATELIERS MUNICIPAUX AVRIL 2011	60612	675,07
850	EDF ERDF	ELECTRICITE PLACE DU MARCHE - PRISE POUR NOMADES - AVRIL 2011	60612	348,57
851	EDF ERDF	ELECTRICITE AVRIL 2011	60612	258,05
852	EDF ERDF	ELECTRICITE TERRAIN DE SPORT/COURT DE TENNIS AVRIL 2011	60612	195,09
853	EDF ERDF	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC AVRIL 2011	60612	3529,75
854	EDF ERDF	ELECTRICITE GROUPE SCOLAIRE AVRIL 2011	60612	1633,39
855	EDF ERDF	ELECTRICITE SALLES DE SPORTS AVRIL 2011	60612	1178,61
856	GAZ DE FRANCE	GAZ GROUPE SCOLAIRE AVRIL 2011	60612	2288,86
857	FREE	LA FARANDOLE FREE HAUT DEBIT AVRIL 2011	6262	36,09
858	VERRIER MAJUSCU	TIMBRE MARIANNE SERV ACCUEIL ETAT	6064	19,29



		CIVIL		
859	TERRENA GP	DIVERSES FOURNITURES ESP/VERTS + ATELIER MUNICIPAL	6068	141,26
860	TERRITORIAL EDI	GUIDE JURIDIQUE CIMETIERE+MEMENTO ACCUEIL ET ETAT CIVIL	6182	219,9
861	GUILLOU CHRISTI	ROSE ET MUSCADET BC 1780 - CEREMONIE 8 MAI	6232	108
862	GUILLOU CHRISTI	BOUTEILLES MUSCADET	6232	86,11
863	POTIRON-SODAREC	GRAVURES MEDAILLES CEREMONIES	6232	51,99
864	POTIRON-SODAREC	ACHAT DE TROPHEES BUDGET SPORT	6232	83,6
865	POTIRON-SODAREC	GRAVURE MEDAILLE MARIAGE DU 14 MAI AU 23 JUILLET - BC 1430	6232	37,14
866	PEP 44	MINI CAMPS - SEJOUR DU 22 AU 24 AOUT 2011 A CAMPBON - ACOMPTE 50%	6247	184
867	PEP 44	MINI CAMPS - SEJOUR DU 22 AU 24 AOUT 2011 A CAMPBON - ACOMPTE 50%	6247	276
870	GP2S	FORFAIT MARS 2011 + INTERVENTIONS S. UTRILLO/S.TENNIS/ATELIER TECHNIQUE	6282	834,5
872	BOULANGERIE LA	AVRIL 2011 - PAINS RESTO SCOLAIRE + BAGUETTES ACCUEIL PERISCOLAIRE + FARANDOLE	60623	509,9
873	SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES SALLE GATIEN + BUREAUX SERV TECHNIQUE + EGLISE + PROJECTEUR P/VOIRIE	multi	324,42
874	GEDIMAT LESIMPL	SCOTCH ORANGE + PLINTHE + MONTANTS POUR LES BATIMENTS BC 1552	6068	33,15
875	LEROY MERLIN	GRILLES AERATION BUREAUX SERVICES TECHNIQUES BC 1563	6068	10,8
876	CEDEO	FOURNIT STOCK ATELIER + FOURNIT WC PROF PRIMAIRE	6068	237,97
877	DOCKS INDUSTRIE	POLYCARBONATE POUR BATIMENT BC 1556	6068	80
878	DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES POUR STOCK ATELIER + BARRE MAGNETIQUE ECOLES BC 1499	6068	151,57
879	FOUSSIER	DIVERS MATERIEL ATELIER + ESPACES VERTS ST024	6068	897,52
880	SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERES AVRIL 2011	611	1242,81
881	AVENANCE	FOURNITURES REPAS - SITE MACHECOUL - AVRIL 2011	611	22642,29
882	AVENANCE	FOURNITURES REPAS - SITE LA ROCHE S/YON - ACCUEIL LOISIRS - AVRIL 2011	611	525,18
883	BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE SALLE UTRILLO	61522	363,11
884	VSA G.ATLANT	REPARATION MASTER 548ATS44	61551	659,08
885	MAGNUS SA	MAINTENANCE E.MAGNUS RESTAURATION SCOLAIRE	6156	663,06

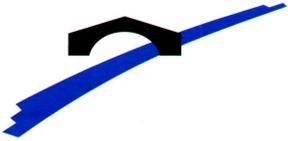


886	CHOBLET MICKAEL	ALIMENTATION	6257	144
887	CREASIT	HEBERGEMENT SITE INTERNET	6156	657,8
888	ORANGE TELEPHON	FRAIS TELEPHONE - MAI 2011 - MAISON DE L'ENFANT	6262	68,61
889	ORANGE TELEPHON	FRAIS TELEPHONE - MAI 2011 - MAISON DE L'ENFANT 02.40.26.80.64	6262	170,45
890	SFR MOBILE	ABONNEMENT MAI 2011+ CONSOMMATION AVRIL 2011 PORTABLES	6262	293,26
891	CDG VENDEE	FRAIS RACHAT CONCOURS ADJOINT ADM 2005 VERONIQUE HONORE	6488	895
892	DUGAST SOCIETE	REFECTION COUVERTURE SALLE ST MARTIN	21318	15430
893	BILLON SA	FACADES SALLE ST MARTIN	21318	11431,36
894	BILLON SA	FACADES SALLE ST MARTIN	21318	12933,05
895	CUPA PIERRES DI	PAVES JAUNE PR AMENAGEMENT STELE COMMEMORATIVE	2188	769,44
896	BOURON MIROITER	MENUISERIES ALU salle gation	2313	2569
897	SOCOTEC	VERIF TECHNIQUE REHABILITAT° ST	2313	250
898	SOCOTEC	MISS° CT REHABILITAT°SERV TECHN	2313	900
899	BATICERAM	REHABILITATION SALLE JP GARDIN	2135	164,99
900	ATELIER D'URBAN	APCP POS 2009	202	4200
901	ATELIER DU CANA	REVISION GENERALE DU PLU	202	350
902	DSMI	Acquisition LOGICIEL PHOTOSHOP	205	1699
903	BOULANGER	APPAREIL PHOTO PANASONIC FZ45 + ETUI + CARTE MEMOIRE+ IMPRIMANTE EPSON	2183	414,69
904	AD.PRODUCTION	REALISAT° PLAQUE EN LAVE EMAILLEE - STELE COMMEMORATIVE 8/05/2011	2188	888
905	MACONNERIE AML	RAMPE ACCES POUR PMR	21318	1468,59
906	ECR ENVIRONNE	ETUDE VRD ET RELEVÉ TOPO AMENAGT SECURITAIRES	2315	1000
923	SUPER U	CARBURANT AVRIL 2011	60622	893,84
924	BOULANGERIE LA	FEVRIER 2011 - PAINS RESTO SCOLAIRE + BAGUETTES OMEJ ET FARANDOLE	60623	502,6
925	BOULANGERIE LA	MARS 2011 - PAINS RESTO SCOLAIRE + BAGUETTES OMEJ ET FARANDOLE	60623	427,9
926	SUPER U	DIVERS FOURNIT+ALSH+FARANDOLE+APS+PRE ADO+MAISON JEUNES+RAM - AVRIL 2011	multi	1312,6
927	LG CORDO	4 CLES SALLE ST MARTIN + 4 CLES LABO PHOTOS	60632	52,05
928	LA BOVIDA SA	CUILLERES/COUTEAUX/ASSIETTES/POTS REST SCOLAIRE BC 1684	60632	1193,74
929	DSMI	CLAVIER+SOURIS MAIRIE	60632	33,49
930	LAFARGE GRANULA	FOURNITURES DE VOIRIE	60633	470,49
931	STRADAL	BETON POUR VOIRIE + ESPACES VERTS - BC 1521+1984+1525+1994+1996+1997	multi	307,64

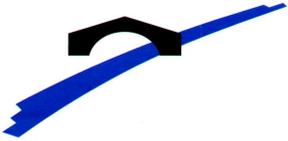


932	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES DE BUREAU - AVRIL 2011	6064	511,56
933	ATLANTIC VERT	FOURNITURES ESPACES VERTS	6068	106,9
934	GEDIMAT LESIMPL	PANNES EN PIN - SERV ESPACES VERTS	6068	142,6
935	GEDIMAT LESIMPL	SACS DE PLATRE TRACAGE TERRAIN STABILISE + SAC GALETS MARBRES STELE MAIRIE BC 1998	6068	154,36
936	BAOBAB	BOITES INSECTES ET MALADIES - FLEURISSEMENT ESTIVAL	6068	49,2
937	ATLANTIC MOTOCU	DIVERS FOURNITURES VOIRIE BC 1524	6068	93,24
938	GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE AVRIL 2011	611	780,21
939	DOCKS INDUSTRIE	TIGE/CLE A PIPE/BOMBE GALVA/BOITE MECHES SERV ESPACES VERTS	6068	67,97
940	BML BOUCHAUD	LOCATION MINI-PELLE VOIRIE BC 1531	6135	155,52
941	HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION TRACTOPELLE CHEMIN PEDESTRES DU 12/04 AU 14/04/2011	6135	455,7
942	HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION ROULEAU CHEMIN PEDESTRES LE 14/04/2011	6135	185,76
943	ATLANTIC MOTOCU	ENTRETIEN TONDEUSE AUTOPORTEE JOHN DEERE BC OL15	61551	741,75
944	SERVI-MODEMA 44	REPLACEMENT FEU AV CLIGNOTANT - TRACTEUR MASSEY FERGUSON	61551	60,58
945	AU PLAISIR GOUR	150 REPAS ADULTES + 9 REPAS ENFANTS POUR LE 8 MAI 2011	6232	3067,5
946	EDITIONS OFFSET	2950 BULLETINS MAI 2011	6237	3242,02
947	CISP - LA LIGUE	SEJOUR MINI CAMPS DU 2 AU 3 MAI	6247	863,1
951	SFD ENTREPRISE	SAMSUNG SERV TECHNIQUE	6262	58,6
957	LA BOVIDA SA	RAVIERS REST SCOLAIRE BC 1684	60632	229,63
958	CAMIF	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES 2011 ECOLE PRIMAIRE	6067	294,2
959	SOMADO	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES 2011	6067	143,78
960	PAPETERIES PICH	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES 2011 ECOLE PRIMAIRE	6067	21,34
961	WMD DIFFUSION	FOURNITURES SCOLAIRES 2011 ECOLE MATERNELLE	6067	643
962	DELRUE (DECORAT	PEINTURE RAVALEMENT SALLE ST MARTIN TRVX EN REGIE	6068	455,92
963	GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION MENSUELLE NETTOIEMENT	611	696,8
964	AUTO PLUS ATLAN	ENTRETIEN MASTER 548ATS44	61551	1053,77
965	VSA G.ATLANT	REPARATION ROUE KANGOO 604BPE44	61551	13,5
966	NEXTIRAONE- loc	MATERIELS TELEPHONIES + AUTOCOMMUTATEURS	6156	796,53
967	NEXTIRAONE- loc	MATERIELS TELEPHONIES + AUTOCOMMUTATEURS	6156	663,78
968	CORNIERE GERALD	CONCEPTION ET REALISAT° VISUEL POUR FETE DE LA MUSIQUE	6232	750

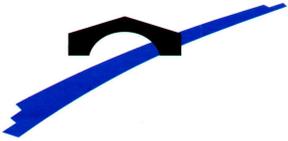
969	BOULANGERIE LA	SANDWICHS-8 MAI	6232	10,8
970	PIGEON-SPORT	4 LACHER DE PIGEONS	6232	60
971	PAT A PIZZ	ALIMENTATION	6257	175,2
972	BOULANGERIE LA	SANDWICHS	6257	28,5
973	ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO DU 01/03 AU 30/04 DIVERS SERVICES	6262	861,83
974	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAI 2011 ECOLE MATERNELLE	6262	26,46
975	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE MAI 2011	6262	26,46
976	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE MAI 2011	6262	43,73
977	ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM MAI 2011	6262	26,46
978	SFR DIVERS SERV	ABT+CONSO DE MARS A AVRIL ECOLE MATERNELLE	6262	28,55
979	SFR DIVERS SERV	ABT+CONSO DE MARS A AVRIL AU RAM	6262	13,18
981	JOURNAUX OFFICI	ACQUISITION PROGICIEL DE GESTION DE SERVICES LIES A L'ENFANCE	205	70
982	MEDIALEX	AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE PR ACQUISITION PROGICIEL DE GESTION A L'ENFANCE	205	350,23
983	CAMIF	CHAISES+MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE PRIMAIRE	multi	1249,97
984	RESEAU PRO BOIS	ACHAT BOIS CLOISON SALLE GATIEN	21318	907,08
987	LEONE SIGNALISA	FOURNITURES VOIRIE/PANNEAUX...	60633	268,68
988	LEONE SIGNALISA	FOURNIT VOIRIE RUE DES SABLES/DU STADE ET RUE DE LA PIERRE	60633	257,4
989	CARRIERES MIGNE	SABLE SERVICE VOIRIE	60633	590,32
990	BML BOUCHAUD	COUTEAUX+ECROUS+ENTRETOISES+MANILLES+VIS - SERV VOIRIE	6068	270,92
991	BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE BUNGALOW DU CHAMPSIOME	61522	376,38
992	TECHNI PLANS NA	COPIES PLANS SERVICES TECHNIQUES	6188	30,45
993	PROTECTAS	MISE EN PLACE DES GARANTIES - MISSION ETUDE ET CONSEIL EN ASSURANCES CONTRAT DU 10/06/2010	6226	472,42
994	GP2S	FORFAIT AVRIL 2011	multi	1333,95
996	GADAIS COLAS	BUSAGE RUE DE LA PINCEE CHEZ MR PERRAUDEAU	2151	720,53
997	CGE DISTRIBUTIO	BLOC DE SECOURS CONFORMITE ELECTRIQUE	2188	1324,6
1001	LABORATOIRE SCI	PRODUITS ENTRETIEN MAISON ENFANCE	60631	126,6
1002	LE GOFF GRAND O	PRODUITS ENTRETIEN ECOLE PRIMAIRE	60631	517,68
1003	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES DE BUREAU - RAM	6064	89,27
1004	VERRIER MAJUSCU	CARTOUCHES ENCRE - RAM	6064	123,86
1005	DOCKS INDUSTRIE	DIVERS FOURNITURES ATELIER	6068	287,04
1006	AIR COMPRISE SE	REPARATION ET ENTRETIEN COMPRESSEUR	61558	533,38
1007	GROUPE MONITEUR	ABONNEMENT PROFESSIONNEL GAZETTE DES COMMUNES	6182	184
1009	ADIL DE LOIRE A	COTISATION 2011	6281	200
1010	AREJ	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011	6574	1325



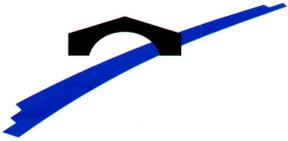
1011	ASS MARTIN CHAN	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011	6574	100
1012	USP TENNIS TABL	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011	6574	1250
1014	ATLANTIC VERT	RACCORD LAITON POMPAGE FLEURISSEMENT ESPACES VERTS	6068	12,33
1015	FRANCE AIR	2 FILTRES POUR LA CTA DES VESTIAIRES SALLE GARDIN	6068	157,92
1016	4 PAR 2 PRODUCT	PRESTATIONS ARTISTIQUES JF MORANGE 2011 ECOLES PRIVE ET PUBLIC (DU 13/23 MAI 2011)	611	270
1017	DEKRA EQUIPEM	VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	611	1854,35
1018	DEKRA EQUIPEM	VERIFICATION PERIODIQUE INSTALLATION ELECTRIQUE	611	237,21
1019	SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERES MAI 2011	611	1242,81
1020	ESPACE FABRIQ'A	REPLAC MONTANT PORTE ECOLE ELEMENTAIRE LES HALBRANS	61522	1096,01
1021	BOURON MIROITER	REMPLACEMENT VITRAGE HALLE DE TENNIS	61522	234,83
1022	PROXISERVE/VEOL	REPL BLOC GAZ-VEILLEUSE-PIEZO ET THERMOCOUPLE SUR CHAUDIERE MAIRIE	61558	999,79
1023	PROXISERVE/VEOL	REPL EXTRACTEUR DE FUMEE ET MANOMETRE DE PRESSION SUR CHAUDIERE CENTRE SOCIAL	61558	386,87
1024	DSMI	REPL SWITCH MAISON DE L'ENFANCE	61558	333,68
1025	NEXTIRAONE- loc	LOYER AUTOCOMMUTATEUR DU 30/04 AU 30/07/11 LOT 7	6156	53,82
1026	NEXTIRAONE- loc	AUTOCOMMUTATEUR LOYER DU 12/01 AU 29/04 LOT 7	6156	64,57
1027	NEXTIRAONE- loc	LOYER AUTOCOMMUTATEUR LOT 6 DU 30/04 AU 30/07/11	6156	663,78
1030	SFR MAIRIE	ABT+CONSO MAIRIE	6262	417,26
1031	BODIGUEL JEAN-P	ACQUISITION TERRAIN A 757 LES PRES MOREAU	2118	1796
1032	SCP MOREAU	FRAIS ACTE - TERRAIN A761 LES PRES MOREAU	2118	399,97
1033	SCP MOREAU	SOLDE FRAIS ACTE - TERRAIN AB 986 - 36 RUE DE NANTES	2118	68
1034	PEPINIERES RIPO	REPL VEGETAUX DANS LES MASSIFS D'ARBUSTES	multi	850,75
1035	ERDF	APCP MEDIATHEQUE DEPOSE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AVANT DEMOLITION LOGEMENT URGENCE	2313	386,96
1036	BORDET HERAULT	APCP VESTIAIRES FOOT ABATTAGE ARBRES+EVACUATION	2313	1340
1037	CRCA ATL VENDEE	Echéance du 10/06/2011 - PRET ACQUISITION FONCIERE	multi	10911
1039	PHARMACIE DRAPE	TROUSSES DE SECOURS	60628	205,65
1040	PLSN	GYROPHARE POUR TRACTEUR J.D.	6068	90,84
1041	PSM CHAUFFAGE	REPARATION FUITE EAU MAIRIE	61522	80,26
1042	CLOTURE ATLANTI	REPARATION PORTAIL COULISSANT SERVICE VOIRIE	61558	47,83



1043	EDITIONS ASSIST	ABT MAGASINE ASSMAT	6182	40
1044	CT CAM	MODIFICATION HORAIRES ALARME DEPOT VOIRIE	6188	11,96
1045	ASS SAVEURS MUS	INTERVENTION CONTES MUSICAUX 17/05/11 pour 2h	6232	120
1046	MAIRES DU PAYS	MISE A DISPOSITION DE MATERIEL - CEREMONIES DU 8/05/2011	6232	50
1047	VRIGNAUD JEAN E	2 PLAQUES TARTES AUX POMMES	6232	54,9
1048	LG DISTRISERVIC	DISTRIBUTION BULLETIN MAI 2011	6244	238,57
1049	SFR DIVERS SERV	CONSO DE MARS A MAI ECOLE/CANTINE	6262	47,41
1051	EDF ERDF	ELECTRICITE RECHERCHE HISOT+LOCAL TECHNIQUE	60612	258,7
1052	EDF ERDF	ELECTRICITE BUNGALOW	60612	35,81
1053	EDF ERDF	ELECTRICITE SALLE DE SPORTS	60612	1638,44
1054	EDF ERDF	ELECTRICITE PANNEAU LUMINEUX+ECLAIRAGE PUBLIC	60612	2381,47
1055	GAZ DE FRANCE	GAZ GROUPE SCOLAIRE	60612	1099,61
1056	GAZ DE FRANCE	GAZ BATIMENTS COMMUNAUX	60612	11802,7
1057	GAZ DE FRANCE	GAZ MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	60612	3864,61
1058	GAZ DE FRANCE	GAZ S.T. + SALLES MUNICIPALES	60612	3430,62
1059	GAZ DE FRANCE	GAZ 35 RUE DE NANTES	60612	2440,66
1060	GAZ DE FRANCE	GAZ LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE	60612	811,81
1061	GAZ DE FRANCE	GAZ ATELIERS MUNICIPAUX	60612	2222,52
1062	GAZ DE FRANCE	GAZ MULTI ACCUEIL	60612	2506,45
1063	FREE	CONSOMMATION AVRIL	6262	38,72
1064	BANQUE DE FRANC	FRAIS DE PRELEVEMENT CANTINE - AVRIL 2011	627	55,41
1065	LE GOFF GRAND O	ESSUIE MAINS - DIVERS SERVICES	60631	412,86
1066	LE GOFF GRAND O	PRODUITS ENTRETIEN MAISON ENFANT+ECOLE MAT+SERV TECHN+REST SCOL	60631	176,7
1067	LE GOFF GRAND O	PRODUITS ENTRETIEN ECOLE MATERNELLE + BIBLIOTHEQUE	60631	365,93
1068	LE GOFF GRAND O	TAMPONS ROULEAUX VERTS - ECOLE MATERNELLE	60631	35,9
1069	RAYNAUD	LESSIVE + GANTS VINYLE - DIVERS SERVICES	60631	390,96
1070	DOCKS INDUSTRIE	PLAQUE DE PROTECTION TRACTEUR	60632	198,14
1071	SILIUM	ACQUISIT° VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE SECURITE LOT N°1 + LOT N°3	60636	1441,44
1072	BRUNEAU JM	DISQUE DUR EXTERNE CREDITS ELEVES 2011	6067	70,56
1073	NATHAN	MATERIEL EDUCATIF ACCUEIL PERISCOLAIRE	6067	90
1074	SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES 2011 MME CASSARD	6067	101,73
1075	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES EDUCATIVES CENTRE DE LOISIRS	6067	430
1076	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES EDUCATIVES CLUB PRE ADOS	6067	289,46



1077	VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES EDUCATIVES ACCUEIL PERISCOLAIRE	6067	346,62
1078	LEROY MERLIN	CABLE SOUPLE - BATIMENT	6068	54
1079	EDP PIVETEAU SA	ACQUISITION DE PIEGES A PHEROMONE	6068	226,26
1080	LE VAL FLEURI	FLEURISSEMENT ESTIVAL 2011	6068	2880,53
1081	AV2T	TRANSFERT AUTOCART SORINIERES PARC DE LA FILEE LE 25/05/2011	6247	120
1082	URSSAF	Cotisation URSSAF juin 2011	multi	44316
1098	MAGNUS SA	Acquisition LOGICIEL E-MAGNUS ENFANCE PARAMETRAGE	205	125
1099	BILLON SA	REFECTION COUVERTURES ET FACADES SALLE SAINT MARTIN	21318	6562,16
1100	GUITTENY BERTRA	Acquisition REFRIGERATEUR BRANDT TL 13700 - SERV TECHNIQUE	2188	280,85
1101	VERDE TERRA	FOURNITURES ET POSE CLOTURE EN PANNEAUX - VESTIAIRES FOOT	2313	580
1102	LA BOVIDA SA	RELIQUAT SOUCOUPES A THE REST SCOLAIRE BC 1684	60632	76,93
1103	DSMI	GBIC POUR LE SWITCH MAISON DE L'ENFANCE	60632	350,91
1104	DOCKS INDUSTRIE	ACQUISIT° VETEMENTS TRAVAIL ET SECURITE LOT N°2	60636	658,54
1105	SATAS	ETIQUETTES ADHESIVES ACCUEIL MAIRIE	6064	79,77
1106	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES PAPIER MAIRIE	6064	167,66
1107	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4 LA FARANDOLE	6064	16,09
1108	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4 ECOLE	6064	64,34
1109	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4 - MAISON ENFANCE	6064	9,65
1110	VERRIER MAJUSCU	RAMETTES A4 - ECOLE	6064	32,17
1111	VERRIER MAJUSCU	CISEAUX - SERV COMMUNICATION	6064	35,02
1112	VERRIER MAJUSCU	COUVERTURES CRITAL - MAIRIE	6064	19,18
1113	VERRIER MAJUSCU	CHEMISES ASSORTIMENT - MAIRIE	6064	18,94
1114	VERRIER MAJUSCU	POCHETTES PVC - SERV TECHNIQUE	6064	30,04
1115	DOUTEAU LOUIS	ACHAT LAME BATIMENT	6068	42,79
1116	SPM	SABLAGE+PEINTURE ANTI CORROSION CAPOT MOTEUR VOIRIE - TVX EN REGIE	6068	101,66
1117	SPM	SABLAGE 2 GRILLES AERATION SALLE ST MARTIN - TVX EN REGIE	6068	47,84
1118	CGE DISTRIBUTIO	DIVERSES FOURNITURES CHAUFFERIE REST/SCOL + CONFORMITE EDF + FOURNIT BATIMENT	6068	183,6
1119	CGE DISTRIBUTIO	DIVERSES FOURNITURES PR CONFORMITE ELECTRIQUE-TRVX REGIE + 2 APPLIQUES SALLE ST MARTIN	6068	882,64
1120	CGE DISTRIBUTIO	ATTACHES - ILLUMINATIONS NOEL	6068	106,92
1121	DOUTEAU LOUIS	AFFUTAGE FERS/LAMES BATIMENT + ACHAT LAMES VOIRIE	multi	140,41
1122	MAINGUY SAS	MAINTENANCE EP MAI 2011	611	5065,06



1123	MIGNE TP	REFECTION BICOUCHE - CHEMINEMENT PIETONS ENTRE MAIRIE ET SALLE UTRILLO	61523	837,2
1124	MIGNE TP	REPRISE ACCOTEMENT - RUE DU PLESSIS	61523	4694,3
1126	ALCOR EQUIPEMEN	GALA DE DANSE 28 MAI 2011 SALLE GARDIN	6232	2517,58
		<b>TOTAUX</b>		<b>522 312,91</b>
				€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions ci-dessus.

### **3 – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols**

**Yves François** : Le conseil municipal de Pont Saint Martin a prescrit le 18 décembre 2008 la révision du Plan d'Occupation des Sols.

L'élaboration du document d'urbanisme s'établit à travers 3 grandes étapes que sont :

- le diagnostic,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- le zonage et le règlement.

Conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit donner lieu à un débat en Conseil et ce, au moins deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

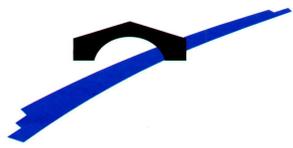
Le PADD doit être un document simple et accessible.

A travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit s'exprimer le projet de développement de Pont Saint Martin pour les dix années à venir en matière d'habitat, d'économie, d'équipements, de déplacements. Le PADD a pour objet de proposer et de mettre en œuvre une nouvelle vision territoriale, de concilier les différents intérêts et d'assurer à la Commune une évolution raisonnée et rationnelle, dans le respect de l'environnement.

**Philippe Simon** : Bonsoir, en effet ce soir vous allez avoir à débattre du PADD ; c'est un document que nous avons déjà travaillé ensemble, le débat doit principalement porter sur le fond mais naturellement vous pouvez interroger la forme. Les éléments présentés ce soir portent essentiellement sur les orientations stratégiques que je vais vous présenter d'une façon synthétique et sur lesquelles vous aurez à débattre.

Dans le cadre des travaux que vous avez réalisé, vous avez retenu 6 orientations stratégiques pour votre PLU :

1. **La première orientation** vise à renforcer l'identité de Pont Saint Martin comme une commune plaçant l'homme au cœur de ses préoccupations au bénéfice d'une meilleure qualité de vie. Nous sommes donc sur une dynamique qui relève de la politique démographique et sociale,
2. **La seconde orientation** vise à ouvrir les perspectives de développements harmonieux au centre bourg et maîtriser son extension en limitant la consommation d'espace agricole. Nous parlerons là de la politique du logement, de la politique de développement spatiale,
3. **La troisième orientation** vise à favoriser le développement des filières économiques identifiées sur notre territoire afin de créer des emplois sur notre bassin de vie et de contribuer à l'augmentation de nos ressources financières. Dans le cas présent, nous sommes sur la dynamique économique de votre PLU,
4. **La quatrième orientation** portera sur les déplacements, le développement de l'inter-modalité et favoriser l'utilisation de transport collectif et de déplacements économes et moins polluants,



5. **La cinquième et la sixième orientation** aborderont la notion de patrimoine, d'une manière générale, la notion environnementale.

Monsieur Philippe SIMON commente ensuite le diaporama remis à chacun des élus en développant les 6 orientations énumérées ci-dessus.

### Questions/Réponses

**Yves François** : au niveau de l'habitat, à un moment nous parlons de la densification du Bourg, de Viais, de la Ménantie, le Fréty, je crois que nous pouvons rajouter le Champsiome qui n'a pas été noté.

**Michel Brenon** : J'avais une question sur la forme du document à savoir que ce que vous nous avez présenté, est-ce le dernier document de travail ou est-ce le PADD rédigé ? A quel stade en sommes-nous ?

**Philippe Simon** : Ce qui vous a été présenté, c'est ce qui a été présenté aux personnes publiques associées (PPA) lors de la dernière réunion. J'ai expurgé du document finalisé tout ce qui relevait des éléments factuels, c'est-à-dire des éléments de constat dont nous avons déjà parlé, et nous n'avons retenu dans la présentation, que les orientations stratégiques. La présentation faite ce soir est la version finalisée du PADD. Le PADD définitif, dans sa forme, peut être finalisé la veille de l'arrêt du projet, c'est un document qui est évolutif. Ce qui est important, c'est que dans ces évolutions, il ne soit pas porté atteinte à des éléments de fond.

**Jean-Paul Chauvet** : Tout d'abord, je voulais remercier Monsieur Simon qui a fait un gros travail et avec qui nous avons pu avoir des échanges intéressants au sein du groupe de travail. Je précise que mon propos va porter sur le fond, donc ne concerne pas le travail de Monsieur Simon mais uniquement les choix et les décisions de fond. Je voudrais rappeler que le PADD est un document important dans la démarche du PLU, c'est le document politique, les fondements du PLU. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement de la commune et est le cadre de référence pour les règlements à venir (zonages, règlement,..) d'où son importance et l'importance que son contenu soit précis et efficace. Ce PADD a fait l'objet d'un travail de réflexion élaboré, les groupes de travail auxquels nous avons participé, se sont réunis à plusieurs reprises et ont été relativement riches ; riches en débat et en échanges ce que nous avons bien apprécié. Ceci pour dire que le document que l'on nous présente ce soir ne semble pas à la hauteur de ce travail-là et ne semble pas non plus à la hauteur des enjeux pour les 10 années à venir. Ce qui m'avait d'abord étonné, c'était que la partie "constats" prenne autant de place dans le document et les orientations un peu moins. Les éléments de constat je vais y revenir un petit peu quand même car il y a certaines choses qui paraissent être un petit peu plus positives que la réalité et je ne vois pas très bien pourquoi. Quelques exemples :

### Les constats

**Page 4** : On peut y lire que *Pont Saint Martin est vécu comme une commune à taille humaine* (et c'est une formule que l'on retrouve un peu plus loin d'ailleurs).

- Moi, je ne sais pas ce que c'est qu'une commune à taille humaine, ou plutôt, je ne sais pas ce que c'est qu'une commune qui ne serait pas à taille humaine. Je trouve que cela est un peu méprisant pour l'idée de commune sous-entendu et ses habitants, donc je voudrais bien que cette formule qui n'apporte rien et qui fait plaisir à ceux qui l'écrivent, ne paraisse pas dans ce document.

Un peu plus loin, Page 4 également : On peut lire aussi : *Pont Saint Martin, une ville "centre" au cœur de son territoire.*

- Je voudrais bien qu'on m'explique en quoi Pont Saint Martin est une ville centre ? Ville centre de quoi ? De sa Communauté de Communes, d'une autre structure ? Une ville centre pour moi a une définition bien précise que je ne retrouve pas aujourd'hui à Pont Saint Martin.

**Page 8** – Il est dit : *une amélioration du rythme de réalisation des logements sociaux et 20% de logements sociaux dans les derniers programmes.*

- A ce jour, aucun programme ne remplit ces conditions-là. Le 1<sup>er</sup> qui va éventuellement le remplir, c'est le prochain ! Là aussi, je ne sais pas pourquoi, on a envie de se faire mousser un peu peut-être.

**Page 8** – Il est noté : *nouvelles implantations des gens du voyage sur des secteurs inadaptés.*



- Alors s'il est vrai que l'occupation de ces terrains est illégale, nous en avons souvent parlé, les qualifier, a priori, d'inadaptés.... jusqu'à preuve du contraire il n'a pas été démontré qu'ils étaient inadaptés.

**Page 8** – Il est noté : *une commune porte d'entrée de l'agglomération nantaise pour les communes du Pays de Retz.*

- J'espère que nous allons accueillir également les gens qui viennent d'autres communes ou alors leur permettre de passer à Pont Saint Martin ! Ce que je veux dire, c'est que ça n'est pas seulement les communes du Pays de Retz mais toutes les communes.

**Page 8** – Il est noté : *une offre de lien cyclable encore incomplète entre bourg et hameaux.*

- Là aussi, nous sommes un peu pompeux, car à mon point de vue, "inexistant" serait plus juste "qu'incomplète". Les pistes cyclables à Pont Saint Martin, je n'en connais pas.

Voilà ce que je voulais dire sur les constats qui ne me paraissent pas tout à fait correspondre à la réalité.

### **Les orientations**

Nous trouvons que les orientations manquent souvent d'ambition, on a l'impression d'être un peu sur l'amélioration de l'existant. Alors, même si Monsieur le Maire vient de nous donner un complément d'information qui n'était pas porté dans le document, à savoir que dorénavant, nous parlons aussi de densification et d'urbanisation au Champsiome, le nord de la commune a quand même été délaissé en matière de développement économique et cela malgré les dessertes routières vers l'agglomération nantaise qui sont plutôt favorables.

D'autre part, nous l'avons dit lors des réunions de travail, l'insuffisance des réserves foncières pour le commerce dans le bourg ou à proximité immédiate ne va pas faciliter la capacité de développement que l'on pourrait avoir. D'autre part, j'aurai aimé que l'on mette aussi un peu plus l'accent sur le développement des transports en commun et du transport collectif car c'est, je pense, la réponse la plus efficace au problème de déplacement que nous connaissons et, dans l'avenir, il faudra aller encore plus vers ce type de transport, notamment pour aller dans l'agglomération nantaise.

**Page 15** - Il est noté : *une mixité de logements comprenant 20% de logements sociaux dans les nouvelles opérations d'aménagement.*

Compte tenu du nombre de nouvelles constructions qui vont avoir lieu, hors les opérations d'aménagement, ces 20% vont être nettement diminués. J'aurai préféré que l'on inscrive : *une mixité de logements comprenant 20% de logements sociaux des nouvelles constructions.* Cela me semble mieux répondre aux objectifs et aux besoins aujourd'hui constatés.

**Page 16** – Nous nous contentons de remplir nos obligations légales en matière de gens du voyage par la création d'une aire d'accueil des gens du voyage de 3 emplacements. Je suis surpris car il n'y a rien concernant la possibilité de terrains familiaux alors que c'est un sujet qui a fait l'objet de débats et d'échanges entre nous et il m'avait semblé qu'il y avait une envie partagée d'aller vers ce type d'accueil, or, on ne trouve rien dans ce document. J'avoue ne pas bien comprendre ce revirement mais peut être que vous avez une réponse.

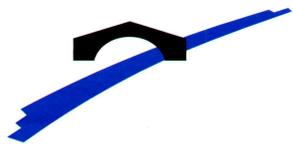
**Page 17** – On prévoit de *préserver les espaces INAO pour pérenniser la viticulture sur notre territoire.*

- Nous sommes d'accord pour pérenniser la viticulture mais malheureusement l'actualité nous montre une autre réalité sur la commune aujourd'hui. On voit bien aujourd'hui l'arrachage dans certains secteurs de la commune. En prévoyant la préservation exhaustive des espaces INAO, nous nous privons de toutes possibilités d'autres affectations pour des terrains INAO qui ne seront plus dédiés à la viticulture demain. Alors attention à cette formulation qui nous lie les mains.

*On peut aussi dire que l'offre commerciale de proximité sera située au nord du double giratoire, de l'autre côté de la boulangerie actuelle.*

- On sait qu'un commerce peut évoluer et que demain ces bâtiments-là ne continueront pas à héberger obligatoirement une boulangerie donc il faudrait peut être le formuler autrement. C'est juste une question de formulation.

**Page 18** – Il est noté : *La D21 bénéficie d'une desserte ferrée et routière importante. Sa desserte se fera par le Nord (on retrouve cette affirmation page 19).*



- Je suis un peu surpris car la création de cette desserte, si elle se fait, ne se situera pas sur le territoire communal. Je ne vois pas comment on peut inscrire un projet d'une manière aussi affirmative dans un PADD alors que nous n'avons, ni la maîtrise, ni la décision de cet ouvrage. Je n'ai pas compris pourquoi cela était inscrit, que ce soit un souhait, c'est une chose, que ce soit noté dans le PADD, c'est autre chose car c'est également prendre le risque d'avoir le PADD refusé pour cette raison.

**Page 19** – Il est noté : *On prévoit la création d'un lien express avec la gare de tram de la Neustrie.*

- Tout à fait d'accord, sauf que se limiter au site de la Neustrie, là aussi cela me semble se fermer les portes. Il y a d'autres possibilités, pourquoi pas la place du 8 mai ou le bus-way de la Vertonne. Evitons de cibler la Neustrie pour que les différentes possibilités soient étudiées, sachant ce que je disais tout à l'heure au sujet du développement des transports collectifs et le développement d'une manière importante de toutes les connections vers les transports publics et notamment la TAN.
- Quand on parle d'urbaniser au nord de la commune afin d'éviter le passage du pont Utrillo, je suppose que l'on veut dire au nord de l'Ognon ?

**Page 20** – Il est noté : *Assurer un zonage adéquat entre autre pour les friches à reconquérir.*

Les friches, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut avancer et trouver des affectations mais à priori nous ne savons pas quelles seront ces affectations. Attention au zonage, s'il est trop précis, là aussi, on peut nous fermer des portes. Il faut trouver un juste milieu mais zoner toutes les friches...

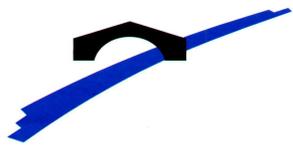
En conclusion, je dirais que, de notre point de vue, ce projet manque de souffle et ne donne pas une vision nouvelle de la commune. Contrairement à ce que j'avais compris lors des réunions de travail, il se trouve en-deçà du niveau des débats que nous avons eus. Je ne vois pas de perspectives très ambitieuses pour la commune.

**Yves François** : C'est un point d'étape important dans la démarche du PLU, Monsieur SIMON a bien expliqué qu'il avait, non pas synthétisé mais retiré toute la partie "constats et diagnostics" et lundi soir prochain, un point plus large sera présenté avec notamment ce qui a été fait depuis le 4 juillet 2010. Il a été fait beaucoup de choses et notamment l'étude sur les zones humides qui a été validée hier, c'est tout récent, ainsi que l'étude sur la qualité des terres. Il y a également tout le périmètre INAO mais nous allons y revenir c'est important. Nous venons de recevoir les conclusions du SDAOC et c'est loin d'être satisfaisant pour nous car c'est une très grosse contrainte.

Le PADD définit les grands objectifs de développement et d'aménagement de Pont Saint Martin pour les 10 prochaines années mais que veut-on atteindre ? Nous ne sommes pas ce soir à présenter les orientations d'aménagement et encore moins les futurs zonages précis du plan local d'urbanisme. Ce sera pour plus tard, lors du second semestre 2011 même si nous travaillons dessus. Les contraintes sont importantes et nombreuses. Je ne reviendrai pas sur celles du SDAOC, je viens d'en parler. Le SDAOC après être intervenu avec une commission non-communale sur des secteurs AOC identifiés à enjeux, refuse tout projet sur certains de ceux-ci, même parfois lorsque les viticulteurs locaux eux-mêmes ont qualifié les terres, avec ou sans vigne dessus d'ailleurs, comme de moindre qualité. Voilà pourquoi, ce soir, je ne peux vous en dire davantage. On va continuer à travailler, à revoir nos copies et peut-être rencontrer l'INAO et le SDAOC.

Concernant le secteur de la D2A qui nous tient à cœur, l'activité agricole fait partie à part entière de l'économie. Vous connaissez ma position sur ce secteur, exprimée et écrite depuis des années. Vous savez que la SELA finance une étude menée en ce moment par la Chambre d'Agriculture, avec la CCI et les exploitants concernés sur l'ensemble du secteur de la D2A, stratégique pour la commune, la CCGL, et la métropole. Ce que je peux simplement dire ce soir c'est que des solutions semblent se dessiner, répondant à l'intérêt général tout en permettant une pérennisation de l'activité professionnelle des exploitants agricoles.

Nous avons eu l'accord "de principe" de Gilles Retière, Vice-Président de Nantes-Métropole pour un accès, une voirie par le Nord. Aujourd'hui la RD65 est notoirement insuffisante aujourd'hui en terme de largeur pour recevoir un certain nombre de flux de véhicules supplémentaires notamment de poids-lourds. C'est vrai que c'est un secteur qui se trouve sur notre commune mais un secteur à enjeux, nous en avons parlé lors de la réunion de l'association Sud Loire Avenir car aujourd'hui tout le monde connaît les projets qui vont arriver sur ce secteur à échéance plus ou moins longue mais plutôt assez rapidement maintenant et notamment l'IRT Jules Verne, donc il y aura de gros besoins sur ce secteur.



Ce matin j'étais à Aigrefeuille à une réunion de tous les maires du SCOT du Vignoble Nantais au sujet des projets routiers en sud-loire.

Le contournement sud de l'agglomération nantaise Ancenis/Maine et Loire/Clisson/Vallet/Montbert -A83- / St Philbert était le dossier principal avec ses 79 kms, 2x2 voies ou 2 voies + 1 voie avec des zones de dépassement à hauteur de 35% du parcours afin de débloquent la situation actuelle en répondant aux demandes du SDAOC et du Ministère de l'Agriculture qui avaient donné un avis négatif. Le dossier d'enquête publique est une préparation pour le tronçon St Philbert/A83 (Montbert). La mise en service de l'échangeur est envisagée pour 2015.

J'ai également relancé, ce matin, Yves Daniel, nouveau président des infrastructures routières du département qui a pris la suite de Bernard Deniaud, concernant une demande déjà ancienne de rendez-vous à la CCGL pour évoquer le projet de doublement de Viais et du contournement est du Bourg de Pont Saint Martin. Pour ce dernier, des solutions de financement sont évoquées avec notamment un transfert de participations du conseil général prévu pour un projet sur la Chevrolière qui ne se fera pas. Mais un tel projet de toutes façons, nécessite de cibler les besoins, de mener une étude d'impact, de travailler sur le fuseau avec les exploitants concernés, l'architecte des Bâtiments de France, etc... d'étudier le plan de financement, de mettre toutes les parties autour de la table, d'où notre demande de rendez-vous. Yves Daniel n'envisage pas de nous rencontrer avant septembre ou octobre car il demande un temps de prise de connaissance des dossiers.

En ce qui concerne Viais, le double rond-point reste, a priori, une priorité pour le conseil général mais la question de son financement sera évoquée lors d'une prochaine session au Conseil Général. Nous en saurons davantage lors du rendez-vous avec Yves Daniel.

On sent que la priorité aujourd'hui pour des raisons de financement et de moyens sera, sans doute, encore une fois, le contournement sud de l'agglomération nantaise.

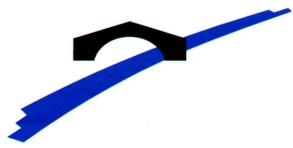
L'accent a été mis ce matin par le conseil général sur la nécessité de renforcer le co-voiturage en élargissant les solutions de ce co-voiturage par exemple pour les entreprises mais dans d'autres cas aussi et mettre l'accent également sur les transports scolaires, nous en avons d'ailleurs un bon exemple chez nous.

En ce qui concerne les **logements sociaux**, je vous rappelle que nous avons largement participé pendant 4 années à la construction du SCOT du Vignoble, que le Préfet a entériné en février 2008. Dans ce SCOT, nous avons décidé de réaliser 20% de logements aidés du total des nouveaux programmes. Depuis février 2008, le nombre de logements aidés ou sociaux, créés à Pont Saint Martin, a correspondu à nos engagements : 10 lors de la seconde phase de la 2<sup>ème</sup> tranche du Haugard, 13 ou 14 minima, sur les 59 logements, sont demandés à la SELA pour la 3<sup>ème</sup> tranche du Haugard. Et vous savez que 12 logements sociaux, dont 2 de secours, vont démarrer en plein centre-bourg au second semestre 2011 autour de la future bibliothèque.

Il sera imposé ces mêmes 20% de logements sociaux, a minima toujours, pour tout nouveau projet y compris pour les promoteurs. Je rappelle encore que le SCOT du Pays de Retz constatant que le nombre de logements sociaux sur le territoire est de 3,4% demande que ce chiffre soit doublé dans les 10 ans à venir. Nous avons 65 logements sociaux ou aidés à ce jour sur la commune. Nous serons évidemment attentifs, par conviction et nécessité, à ce que le pourcentage de logements sociaux atteigne ces objectifs, voire mieux, dans les délais demandés afin que le développement de l'urbanisation et l'évolution démographique soient harmonieux et équilibrés dans leurs composantes.

En ce qui concerne les **terrains familiaux**, Jean-Paul tu en as parlé aussi, je crois que la volonté elle est clairement partagée de trouver des solutions qui permettent de correspondre aux besoins des gens du voyage qui, encore une fois se sédentarisent, se semi-sédentarisent. L'aire d'accueil est obligatoire, nous avons localisé le futur emplacement à proximité de la Chevrolière puisque le Schéma Départemental des Gens du Voyage demande à la Chevrolière de réaliser un terrain d'accueil pour 3 familles, 6 emplacements et l'idée de Martin Legeay, partagée par les autres maires est d'essayer de mutualiser les investissements et donc, demain, les coûts de fonctionnement. A côté de cela, nous savons que ça n'est pas non plus la solution pour la vingtaine de familles des gens du voyage qui se trouvent sur notre commune aujourd'hui et que la réponse passe par des terrains familiaux. Nous avons participé à une réunion animée par Monique Rabin sur les besoins des gens du voyage mais la démarche est longue et complexe puisqu'elle passe d'abord par la mise en place d'une MOUS (Mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale). Aujourd'hui l'objectif est partagé, la volonté est partagée mais cette réalisation semble difficile à intégrer dans le PADD.

**Philippe Simon** : Les terrains familiaux sont en effet un des éléments du plan départemental des gens du voyage ; votre PLE a l'obligation de se mettre en compatibilité avec ce schéma mais dans les limites de ses moyens.



Pour pouvoir élaborer un plan de gestion des terrains familiaux, il faut au préalable mettre en place une MOUS (Mission de Maitrise d'œuvre Urbaine Sociale) avec différents acteurs dont les principaux intéressés, les familles des gens du voyage. Cette mise en place prend généralement 2 ans minimum et le PLU, nous l'arrêtons normalement, à la fin de l'année voire début de l'année prochaine donc nous n'avons pas les outils pour le traduire. Alors attention, le fait d'exprimer l'intention dans un PADD et ne pas le traduire par la suite dans le reste du document du PLU, peut être souligné par les services de l'Etat. Cela peut en revanche figurer dans le rapport de présentation puisque nous sommes tenus de faire un constat et nous pourrions expliquer pourquoi nous n'avons pas, dans le cadre du PLU, les moyens, en temps, de pouvoir, à la fois monter le projet, le traduire et l'inscrire dans le PLU.

**Michel Brenon** : J'entends votre argument mais une MOUS c'est 2 ans et peut-être même plus que 2 ans mais le PLU il est fait pour 10 ans donc il faut, à un endroit ou à un autre du PLU, ouvrir cette possibilité car si à un moment nous avons besoin d'avancer, si nous avons une opportunité, par exemple un achat de terrain ou autre, si nous n'avons rien prévu dans le PLU nous ne pourrions rien faire, il faudra faire une révision. Donc prévoyez une formule, peut-être pas en terrains familiaux d'ailleurs, mais prévoyons d'élargir les possibilités. En effet, une aire d'accueil c'est une obligation légale et nous n'avons pas vraiment le choix mais d'autres solutions adaptées existent pour accueillir les gens du voyage. Si nous ne prévoyons rien, nous nous condamnons à rester pendant 10 ans dans la situation actuelle. Le terme de terrains familiaux est peut-être trop précis et peut être que dans 3 ou 4 ans d'autres formules vont émerger, un nouveau projet de loi pourrait voir le jour dans les prochaines années. Ouvrons les possibilités plutôt que de les fermer sans avoir besoin de passer par une révision à ce moment-là ! C'est d'ailleurs un des points que l'on retrouve dans la présentation qui a été faite, même si j'ai bien entendu que ça n'était pas forcément la forme définitive, mais il y a parfois des imprécisions sur un certain nombre de points et d'autres fois trop de précisions au contraire. Jean-Paul l'a cité, la boulangerie où il faudrait plutôt mettre le commerce mais aussi des chiffres fixés par exemple.

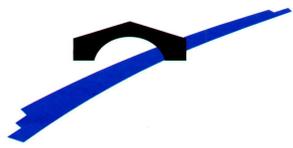
**Yves François** : C'était l'un des débats à Aigrefeuille ce matin et tout le monde se demande quand est-ce que nous aurons des nouvelles sur les routes ? La réponse de Yves Daniel était pleine de bon sens, elle était de dire : un PLU est valable 10 ans, il y aura donc toujours des PLU en révision 10 ans et nous ne connaissons plus ce que l'on a connu c'est à dire 20 ans entre un POS et un PLU ; il y aura forcément des modifications au cours des 10 ans.

**Yannick Fétiveau** : Je voulais faire quelques petites remarques sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'intervention de Jean-Paul à savoir que tu as félicité Philippe Simon pour son travail et nous, pour avoir travaillé au quotidien avec lui, nous y prenons effectivement beaucoup de plaisir et il nous arrive de le féliciter également. Je voulais simplement dire que les élus avaient également travaillé sur le PADD et avaient largement participé à sa rédaction. Nous pouvons donc nous approprier une partie des félicitations sur le travail réalisé. Je dis cela avec un peu d'humour Jean-Paul.

Le 2<sup>ème</sup> point concerne ton intervention générale. Tu dis que ce PADD manque de souffle et d'ambition et en même temps, lorsque tu as décliné un certain nombre de points, je n'ai pas noté de ta part des choses fondamentalement opposées dans la démarche. Donc, à la fois, tu dis que cela manque d'ambition et de souffle mais tu n'en apportes pas la démonstration et donc, du coup, tu me laisses un peu sur ma faim. Si éventuellement il y a des arguments qui peuvent nous amener à avoir plus d'ambition et bien moi je veux bien les entendre ! Et pour finir, tu as noté la notion de ville "centre", tu as donc noté aussi qu'il y a des guillemets autour du mot "centre" et c'est peut-être toute la pertinence de ce vocable "centre". Ce centre a une connotation d'importance, de centralité qui prend tout son sens au sein d'un bassin de vie, qu'il soit communautaire, de Pays. Les guillemets ont donc une importance.

**Yves François** : Rappelez vous ce que disait le professeur Renard, il y a une quinzaine d'années pour ceux qui étaient élus : il nous rappelait que Pont Saint Martin avait une identité spécifique à savoir celle "d'être central", c'est à dire situé entre ville et campagne et il rajoutait : soyez en fiers ! Je rappelle aussi ce qui a été dit dans l'étude commerciale, à savoir que Pont Saint Martin est reconnue comme une ville "centre" par rapport aux communes qui nous entourent.

**Christophe Legland** : Je voulais juste revenir sur l'intervention de Jean-Paul quant à la page 9 du constat ; tu parles de pistes cyclables mais nous, nous avons bien parlé de liens entre les hameaux et le bourg, le Fréty, la Ménantie, nous n'avons pas parlé de pistes cyclables. Effectivement, nous jouons sur les mots mais il y a quand même des liens qui existent pour le vélo entre les hameaux et le bourg, qui sont à améliorer je te l'accorde et à enrichir. D'autre part, tu as fait des remarques qui sont intéressantes et Michel les a précisées également, notamment au sujet de la boulangerie qui sera modifiée.



Je voudrais rajouter 2 points au débat :

Page 21 : Au niveau des préoccupations environnementales au cœur des projets urbains, il y a quelque chose que nous avons évoqué et que nous n'avons pas noté mais qu'il serait intéressant de rajouter : pour la mise en œuvre d'exigences environnementales appliquées aux espaces agglomérés futurs ou anciens ; en valorisant les composantes naturelles urbaines par un traitement paysager, il faudrait rajouter : *en valorisant le patrimoine rural caractéristique de la commune en favorisant sa réhabilitation*. Je pense qu'effectivement nous avons un patrimoine urbain local, du bâti, des anciennes caves qu'il serait intéressant de pouvoir conserver et pouvoir réhabiliter.

Je verrais bien aussi la modification de : *en valorisant les composantes naturelles urbaines par en valorisant les composantes urbaines par un traitement paysager et en favorisant un paysage ouvert et de qualité paysagère*. Ceci pour parler de nos zones artisanales car il est intéressant de travailler sur l'intégration environnementale de nos zones artisanales.

**Daniel Machard** : En revenant sur le dernier sujet de Christophe, j'ajoute que les travaux sur les requalifications des zones artisanales ou industrielles sont démarrés depuis 2 ans.

**Michel Brenon** : Je continue sur ce que vient de dire Christophe à l'instant. Par exemple, pour la Neustrie, il nous paraît important de développer les connexions avec le réseau de transport de l'agglomération nantaise ou se rend 70% de notre population, si l'on additionne les salariés plus les scolaires. Mais surtout, ne ciblons pas ou sera la connexion car il y a des projets qui évoluent et nous aurons peut-être un jour le busway à la zone Océane et donc, ce sera peut être à Océane qu'il faudra faire la connexion et non pas à la Neustrie. Pour l'instant, l'autorité organisatrice des transports pour notre commune, c'est le conseil général et pour l'agglomération, c'est Nantes Métropole mais peut-être qu'un jour ce sera le conseil général partout et auquel cas les connexions seront peut-être plus faciles ; cela peut se faire dans 50 ans comme dans 3 ans ! Sur le plan économique, une des insuffisances que nous déplorons, c'est un déficit des réserves foncières autour du bourg pour le développement commercial, nous l'avons déjà dit et puis je m'interroge sur le terme de "filiale économique". Le développement des activités économiques cela me parle mais je ne suis pas sûr que le développement des filiales soit de la compétence de la commune mais plutôt de la compétence de la communauté de communes ou de la chambre de commerce ou du conseil régional. On pourrait donc modifier. Et puis le dernier point sur l'économie qui rejoint l'intervention de Jean-Paul d'ailleurs, c'est qu'effectivement, nous comprenons que le secteur agricole et viticole veuille défendre ses territoires, c'est assez logique et nous partageons l'objectif de défendre les exploitations existantes notamment autour des sièges d'exploitation, mais attention quand même, nous sommes au sud de l'agglomération, nous sommes dans un territoire qui va gagner en population et qui a une nécessité absolue de développer ses activités économiques. Il y a donc là un conflit qui est difficile à gérer mais je dirais que nous avons une marge à Pont St Martin ce sont nos 600 ou 700 hectares de friches ; il faut aussi affirmer cette orientation, nous ne sommes pas à Montbert, nous ne sommes pas au Bignon où effectivement le développement des zones d'activités économiques ont largement mordues sur l'activité agricole. On comprend que le débat au niveau de la CCGL soit un peu vif entre les activités agricoles et les activités économiques d'autant que le développement des zones économiques s'est fait de façon assez extensive avec des surfaces relativement importantes. Nous sommes à Pont Saint Martin, une commune avec un vrai déficit d'activités et avec un besoin, pour l'avenir, de développer notre activité économique tout en préservant nos exploitations agricoles.

**Yves François** : C'est vrai que l'activité agricole est aussi une activité économique, c'est que l'on n'amène pas un chef d'entreprise n'importe où ; il a besoin d'axes et de voies de circulation et d'accès pour pouvoir arriver à son entreprise le plus rapidement possible. Nous avons beaucoup de friches, hélas beaucoup trop et c'est un véritable objectif. De même que des communes beaucoup plus éloignées que nous de la Métropole souhaitent avoir des zones d'activités économiques plus importantes, plus grandes, ça n'est pas pour ça qu'elles attirent les chefs d'entreprises. Nous, nous avons cette chance d'être à proximité, c'est un véritable atout. La D2A est stratégique pour notre commune même si ce n'est pas un dossier facile à régler mais qui semble toutefois avancer. Ceci dit, attention, ce n'est pas parce que nous avons des friches au cœur du bourg ou perdues malheureusement un peu partout que nous pourrions réaliser, partout, des zones d'activités économiques.

**Yannick Fétiveau** : Vous n'avez pas parlé du volet environnemental et je voulais faire une petite remarque par rapport à cela. Je pense que globalement ce PADD donne des orientations fortes en matière du développement environnemental de Pont Saint Martin et affirme l'identité de la commune, à la fois dans son histoire et en même temps l'installe dans la grenellisation, puisque c'est le mot qui est employé.



De ce point de vue, je pense que ce PADD donne des repères précis, de vraies idées fortes pour toutes les orientations d'aménagement à venir. La notion environnementale n'est pas un objet par elle-même mais c'est le produit d'une démarche et ce texte nous amène bien dans une démarche précise qui s'inscrit dans le fil du temps. Par ailleurs, il est fait allusion, de façon claire, à un développement d'activité nature de loisirs en tout genre ; on sait que les loisirs font partie du quotidien de notre population et celle de la métropole et que Pont Saint Martin a des potentialités. Ce PADD indique l'intention des élus de valoriser tout cela. Cela me paraît être une orientation hyper forte puisque l'on vit grâce à l'économie, il y a le maintien de l'agriculture qui est vital dans le contexte européen et mondial que l'on connaît et il y a aussi des moments où l'on a besoin de se détendre, de s'évader du quotidien. Nous allons parfois à l'extérieur de la commune pour le faire alors que nous avons des richesses en interne alors autant les valoriser ; cette valorisation s'inscrivant dans le cadre d'une préservation des milieux patrimoniaux.

**Yves François** : Je suis assez d'accord par contre pour supprimer le mot "Neustrie".

**Yannick Fétiveau** : Je crois que l'idée qui a généré cette écriture c'est aussi de donner des exemples à un moment donné, car des objectifs sans "matériaux" semblent creux et manquent de sens. Mais pour le coup vous avez sans doute raison et votre remarque sur l'INAO peut effectivement amener une réflexion différente suivant le lecteur.

**Yves François** : La commune a des contraintes SDAOC qui sont énormes vous le savez déjà. Aujourd'hui nous allons pouvoir développer la commune mais ceci dit je me pose la question si dans 20 ou 25 ans ces contraintes existeront toujours.

**Michel Brenon** : Pour répondre à l'interrogation de Yannick, je dirais que nous n'avons évidemment pas tout évoqué et c'est un peu le propre d'un échange, c'est à dire qu'il y a des sujets sur lesquels tout le monde est d'accord et des sujets sur lesquels nous sommes moins d'accord. Ceci dit nous sommes très contents que certaines de nos propositions aient été retenues et que des propositions faites par la majorité, qui nous semblent intéressantes, soient également inscrites dans le document, cela ne nous choque absolument pas, au contraire. Mais débattons plutôt des points qui font divergences.

**Yves François** : Une dernière remarque et après j'en aurai terminé. Jean-Paul, tu as parlé d'urbaniser au sud de Viais et au nord de la commune mais il y a une loi qui nous oblige à faire certaines densifications notamment dans les bourgs et donc certains secteurs de la commune ont été identifiés mais nous en parlerons ultérieurement.

**Philippe Simon** : C'est vrai que la précision du nord de l'Ognon sera intégrée car le nord de la commune ça peut également être la D2A donc nous maintiendrons cette précision.

**Christophe Legland** : Il y aura des reformulations par rapport à vos différentes remarques.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte, à l'unanimité, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel que présenté en annexe.

#### **4 – Vente des parcelles AB 852, AB 854, AB 725, AB 966 – Rue de Nantes / Vente des parcelles AB 776p, AB 232p - Rue des Ecoles à ATLANTIQUE HABITATIONS pour la réalisation de logements sociaux**

**Christophe Legland** : La commune a engagé la réalisation d'un projet de rénovation du centre bourg comprenant notamment la construction de la médiathèque et d'un pôle associatif ainsi que celle de logements sociaux.

La commune se propose de vendre à Atlantique d'Habitations des parcelles communales situées en centre bourg afin de réaliser des logements sociaux. Il est ainsi prévu au total 12 logements, dont 5 logements rue des Ecoles et 7 logements rue de Nantes, et deux logements de secours seront inclus dans ces logements. Ces constructions sont des Bâtiments Basse Consommation.

Ainsi, il est proposé de vendre les parcelles suivantes à Atlantique Habitations avec les prix suivants :

- Rue de Nantes, cadastrées AB 852, AB 854, AB 725, AB 966 pour sur surface totale d'environ 692 m<sup>2</sup> au prix de 29.800 €,
- Rue des Ecoles, cadastrées AB 776p pour partie, AB 232p pour partie pour une superficie d'environ 353 m<sup>2</sup> au prix de 15.200 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R213-1 et suivants,

Vu l'estimation de France Domaines,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les ventes des parcelles cadastrées AB 852, AB 854, AB 725, AB 966, sise rue de Nantes au prix de 29.800 €, ainsi que les parcelles AB 776 pour partie, AB 232 pour partie, sises rue des Ecoles au prix de 15.200 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte notarié de vente ainsi que tout acte à intervenir à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

#### **5 – Incorporation des biens sans maître de plein droit dans le domaine privé communal**

**Christophe Legland** : La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, attribue la propriété des immeubles vacants et sans maître aux communes et non plus à l'Etat comme c'était le cas auparavant dans le cadre des articles 539 et 713 du Code Civil et de l'ancien article L25 du Code de domaine de l'Etat.

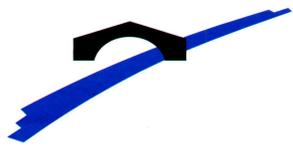
L'identification et l'acquisition des biens sans maître sont régies par les articles L1123-1 à L1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Cette modification facilite l'action de la commune, notamment dans la maîtrise foncière de son territoire, ou encore dans le cadre des opérations d'aménagement.

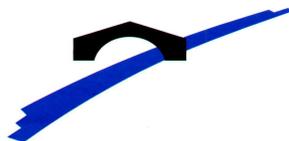
Les biens immobiliers, énumérés dans le tableau ci-après, ont fait l'objet d'une enquête préalable dont les résultats ont confirmé la présomption de leur statut de biens sans maître au titre des dispositions de l'article 1123-1-1° du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il s'agit des biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou dont les héritiers n'ont pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Par conséquent, ces héritiers ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application du principe de la prescription trentenaire en matière de succession (article 789 du code civil). Ces biens n'ont plus de propriétaire et sont donc sans maître.

Parcelle	Propriétaire cadastré	Décès	Adresse du terrain	Superficie
B 476	BINET François Mathurin jean Marie Epx JAUMOUILLE Marie Joséphine	1959	La Metairie	410 m <sup>2</sup>
B 515	BITON Joseph Antoine Epx ORDRONEAU Emilie	1958	La Filée l'Abbé	555 m <sup>2</sup>
B 1326	//	//	Fontenelle Bauche Tue Loup	320 m <sup>2</sup>
ZB 296	BLIN Victor Jacques Adrien	1975	Viais	144 m <sup>2</sup>
ZB 297	//	//	//	109 m <sup>2</sup>
AZ 59	BRETAGNE Constant Auguste Joseph Epx FARINEAU Marie	1963	Pré Gautier	285 m <sup>2</sup>
A 920	CORBINEAU Auguste Joseph	1971	Bauche Touarette	230 m <sup>2</sup>



B 1974	//	//	La Petite Bauche	220 m <sup>2</sup>
B 2004	//	//	L'Aveneau	250 m <sup>2</sup>
ZE 62	//	//	Landes de la Metairie	581 m <sup>2</sup>
B 511	CORBINEAU Eugène François Epx JEANNEAU Joséphine	1895	La Basse Coueillerie	480 m <sup>2</sup>
B 529	//	1895	Le Faillis Vigne	553 m <sup>2</sup>
D 370	//	1895	Les Plantes	
B 1132	CORBINEAU Eugène Joseph Epx MOREAU Françoise-Marie	1965	La Gagnerie du Milieu	400 m <sup>2</sup>
B 1715	CORMERAIS Albert Constant François Epx PAGOT France	1960	La Filette	132 m <sup>2</sup>
AS 35	CORMERAIS Clarisse Reine Epx FIGUREAU Joachim	1942	Les Landreaux	66 m <sup>2</sup>
B 1896	CORMERAIS Jean Marie Sebastien Epx BLANCHET Amélie	1955	La Petite Bauche	85 m <sup>2</sup>
BA 297	//	//	La Gautellerie	532 m <sup>2</sup>
B 1221	DERAME Joseph Auguste Jean Marie Divorcé POUVREAU Marie-Philomène	1957	Pré du Curé	680 m <sup>2</sup>
ZD 12	ECHAPPE Pierre Léon	1937	La Pièce du Moulin	894 m <sup>2</sup>
B 1600	FRUNEAU François Marie	1966	Les Plantes de la Bery	450 m <sup>2</sup>
A 937	GATINE Emmanuel Jean Marie Joseph Epx Guilbaud Marthe	1980	Bauche Touarette	59 m <sup>2</sup>
A 992	//	//	Bauche Touarette	531 m <sup>2</sup>
AX 35	//	//	Bauche Tue Loup	58 m <sup>2</sup>
B 1289	//	//	Pièce de la Douve	260 m <sup>2</sup>
B 1339	//	//	Pièce de la Douve	280 m <sup>2</sup>
B 1372	//	//	Le Rocher	1290 m <sup>2</sup>
B 1816	//	//	Le Grand Clos	660 m <sup>2</sup>
A 991	GENNEVRAY Eugène	1977	Bauche Touarette	870 m <sup>2</sup>
A 997	//	//	//	460 m <sup>2</sup>
AX 73	//	//	Jardin de la Bauche Tue Loup	83 m <sup>2</sup>
B 1724	//	//	Le Grand Clos	335 m <sup>2</sup>
B 1700	GUILBAUD Théodore Marie Emile Epx HERVOUET Marie	1950	La Filette	101 m <sup>2</sup>
B 1763	//	//	Le Grand Clos	205 m <sup>2</sup>
B 1631	GUILLET Auguste Pierre Epx GUILLET Marie	1935	Le Bery	240 m <sup>2</sup>
AH 35	HARROUET Marcel Léon Auguste Emmanuel Epx HERVOUET Marie	1973	Le Tréoin de la Noé	76 m <sup>2</sup>
A 467	HERVE Yvonne Anne Victoire	1980	La Tironnière	700 m
B 510	//	//	La Basse Coueillerie	334 m <sup>2</sup>
B 521	LEGEAY Auguste Joseph	1961	Le Faillis Vigne	370 m <sup>2</sup>
B 1671	//	//	La Filette	41 m <sup>2</sup>
B 440	LEGEAY Pierre	1935	Le Cul de la Pommeraie	490 m <sup>2</sup>
B 1086	//	//	La Grande Prée	260 m <sup>2</sup>
B 1353	//	//	Les Epinettes	320 m <sup>2</sup>
AS 51	LEMOINE Pierre Joseph	1957	Le Prinzet	454 m <sup>2</sup>
B 1351	//	//	Les Epinettes	390 m <sup>2</sup>
B 1369	//	//	Fontenelle Bauche Tue Loup	690 m <sup>2</sup>



B 1392	//	//	Le Rocher	2820 m <sup>2</sup>
A 933	LHOMMELET Joachim Jean Epx JONIN Marie	1980	Bauche Touarette	134 m <sup>2</sup>
A 995	//	//	Bauche Touarette	310 m <sup>2</sup>
AH 34	MONNIER Georges François Auguste Maximilien Epx MARIOT Marie	1959	Le Tréoin de la Noé	124 m <sup>2</sup>
D 70	MORISSEAU Marie-Antoinette	1972	L'Ouche à Viaud	457 m <sup>2</sup>
D 68	ORIEUX André Louis Elie	1976	L'Ouche à Viaud	616 m <sup>2</sup>
AB 152	PADIOU Jean Marie Felix Auguste	1975	Le Bourg	40 m <sup>2</sup>
A 981	PAVAGEAU Clémence Marie Françoise Epse FIGUREAU	1955	Bauche Touarette	429 m <sup>2</sup>
B 1617	POUVREAU Eugène Marie	1940	Les Plantes de la Bery	90 m <sup>2</sup>
AS 130	RABREAU Eugène Julien Epx BRETAGNE Léonide	1940	Bauche Touarette	1207 m <sup>2</sup>
AX 94	//	//	Pièce du Duchet	930 m <sup>2</sup>
D 952	//	//	La Petite Pièce des Saules	1754 m <sup>2</sup>
ZD 71	RABREAU Georges Marie Paul	1970	Pré des rivières	54 m <sup>2</sup>
A 385	REDOR Pierre GUILBEAU Joséphine	1922	La Petite Bauche	210 m <sup>2</sup>
B 1185	//	//	la basse Gagnerie	112 m <sup>2</sup>
B 1923	//	//	La Petite Bauche	82 m <sup>2</sup>
A 405	RICHARD Louis	1958	La Petite Bauche	47 m <sup>2</sup>
B 576	//	//	La Pertuserie	35 m <sup>2</sup>
B 613	//	//	La Jagorie	340 m <sup>2</sup>
AS 197	SALAUD Prosper Jean Marie	1962	Le Prinzet	405 m <sup>2</sup>
AW 29	//	//	Le Nid aux Corbins	254 m <sup>2</sup>
B 439	SAUPIN Jean François Gabriel	1956	LeCul de la Pommeraie	118 m <sup>2</sup>
B 1340	SAUPIN Joseph Auguste Epx LEBEAUPIN Marie Thérèse	1959	La Fontenelle Bauche Tue Loup	220 m <sup>2</sup>
B 1960	//	//	La Petite Bauche	130 m <sup>2</sup>
AS 85	TERRIEN Léonie Marie Victorine	1922	La Petite Noé	660 m <sup>2</sup>
B 459	VALLEE Auguste Joachim et VALLEE Eugène Jean-Baptiste	1956 1935	La Metairie	930 m <sup>2</sup>
AX 59	VISONNEAU René Henry Alfred Théodore	1979	Jardin de la Bauche Tue Loup	310 m <sup>2</sup>

**Michel Brenon** : Je suppose que toutes ces parcelles sont situées en zone non constructible ?

**Christophe Legland** : Oui

**Yannick Fétiveau** : Effectivement ces parcelles ne sont pas en zone constructible pour autant elles vont faire partie maintenant du domaine communal et à ce titre, nous allons devoir les entretenir pour être force d'exemple et là c'est le revers de la médaille car il y a quelques menus travaux à faire sur un certain nombre d'entre elles, les unes parfois isolées au sein d'autres petites parcelles existantes.

**Yves François** : Il y a quelques petites parcelles en zone constructible et les plans sont à votre disposition si vous le souhaitez.

**Huguette Rayneau** : Si quelqu'un veut acheter des petites parcelles, c'est possible ou pas ?



**Christophe Legland** : Les personnes font la demande, celle-ci sera étudiée et votée en conseil municipal. Tous les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur.

**Yves François** : Je remercie le stagiaire qui a fait ce gros travail.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu l'article 713 du Code civil,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, articles L1123-1, L1123-2 et L1123-3,  
Vu le Code civil, article 789,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- incorpore dans le domaine privé communal les biens cités dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté relatif à la constatation de cette incorporation dans le patrimoine communal desdits biens,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6 – Bilan foncier 2010**

**Christophe Legland** : Le législateur impose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal et soit annexé au compte administratif de la Commune* ».

Le bilan durant l'année 2010 sera ainsi annexé au compte administratif :

Les acquisitions avaient pour objet :

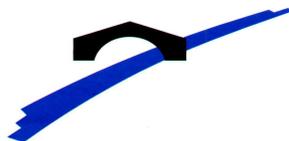
- la réalisation d'un accès pour la médiathèque et le pôle associatif,
- de mener un programme de restauration du secteur des Prés Moreau pour la préservation des espaces naturels ainsi que la pérennisation des circuits pédestres.

Les ventes avaient pour objet :

- la réalisation de l'extension du Parc d'Activités de Viais par la Communauté de Communes de Grand Lieu.
- La vente des murs d'un fond de commerce (bar-tabac).

Tableau des biens acquis ou vendus :

	Numéro de parcelle	Adresse du bien	Contenance du bien	Prix
Achat	A 760 - A 1370	Les Prés Moreau	1 895 m <sup>2</sup>	1 895 €
Achat	AP 273 (ancienne AP 11)	Les Prés Moreau	179 m <sup>2</sup>	179 €
Achat	AP 273 (ancienne AP 11)	Les Prés Moreau	179 m <sup>2</sup>	179 €
Echange	A 1972 (ancienne A 766) A 1974 (ancienne A 763)	Les Prés Moreau	146 m <sup>2</sup> 55 m <sup>2</sup>	soulte 91 €



	Numéro de parcelle	Adresse du bien	Contenance du bien	Prix
Echange	A 1972 (ancienne A 766) A 1974 (ancienne A 763)	Les Prés Moreau	146 m <sup>2</sup> 55 m <sup>2</sup>	soulte 91 €
Achat	ZC 206 (ancienne ZC 16)	Bords de Rivière à Viais	6 656 m <sup>2</sup>	3 993,60 €
Achat	AB 965 p	Rue des Sports	273 m <sup>2</sup>	26 000 €
Vente	ZA 82 - ZA 91 - ZA 95 - ZA 105	Extension du Parc d'Activités de Viais	2ha 43a 29ca	36 493, 50€
Vente	ZA 288	Extension du Parc d'Activités de Viais	1 700 m <sup>2</sup>	2 550 €
Vente	AB 314	2 bis, place St-Martin	165 m <sup>2</sup>	210 000 €

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan foncier 2010.

### **7 – Compte de gestion 2010 du budget principal**

**Maryvonne Bourgeais** : Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenus des écritures au cours de l'exercice. En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

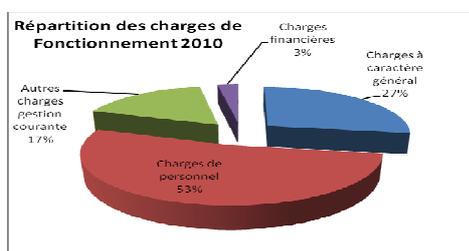
### **8 – Adoption du compte administratif 2010 du budget principal**

**Maryvonne Bourgeais** : Le compte administratif 2010 du budget principal est soumis à l'assemblée. Les résultats peuvent se résumer comme ci-dessous.

## **FONCTIONNEMENT**

### **Les dépenses**

La répartition des charges de fonctionnement en 2010 est la suivante :



Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 92% avec les charges rattachées :

- 84% des dépenses à caractères générales sont réalisées

Certains secteurs ont moins dépensés par rapport aux crédits ouverts au Budget primitif par exemple les fournitures de petit équipement et les contrats de prestation de services.

- 97% des crédits alloués aux charges de personnel sont réalisés

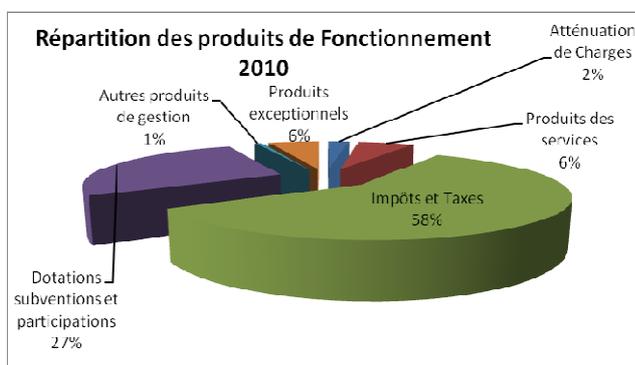


Seules les charges de remplacement de personnel (Centre de Gestion) dépassent les prévisions initiales : +92% et elles sont compensées par d'autres articles de dépenses moins élevées que prévues : les remplacements ont ainsi été réalisés par la mobilisation du personnel du centre de gestion.

- 97% des dépenses de gestion courante sont réalisées
- 65% des charges financières sont réalisées

Les ICNE viennent amoindrir de 15% le montant des intérêts (- 15000€). De plus, les intérêts de l'année 2010 ont été faibles pour les taux variables (environ 37% de l'encours de la dette). Par ailleurs, l'emprunt prévu en 2010 pour 477 000€ n'a pas été réalisé.

### Les recettes



Les recettes réelles s'élèvent à 112% par rapport aux prévisions avec des produits exceptionnels (notamment avec la vente café tabac prévu en investissement) pour 272 645 €.

Les augmentations sont essentielles dues :

- à la dotation de solidarité communautaire (CCGL) : + 60 000€
- à la taxe additionnelle des droits de mutation : +75 690€ soit +108%
- aux compensations de l'état sur la TH/ TF /TFNB : régularisation de l'année précédente.

### INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses d'équipement, la commune a réalisé 90% de ses prévisions en tenant compte des restes à réaliser (+621 579€).

Le remboursement de la dette en capital est réalisé à hauteur de 94%.

Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à 40% (soit moins 765 500€). En effet, l'emprunt de 477 000€ n'a pas été réalisé. Par ailleurs, la vente du café tabac budgétairement prévue au 024 à une réalisation au compte 775 (section de fonctionnement) et cela pour 210 000€. Enfin, certaines subventions attendues en 2010, liées aux réalisations des projets, n'ont pas été perçues et se trouvent décalées dans le temps.

Le FCTVA et la TLE ont été plus importantes que prévues : +20 000€ pour la première et + 3 620€ pour la seconde.

### Les emprunts

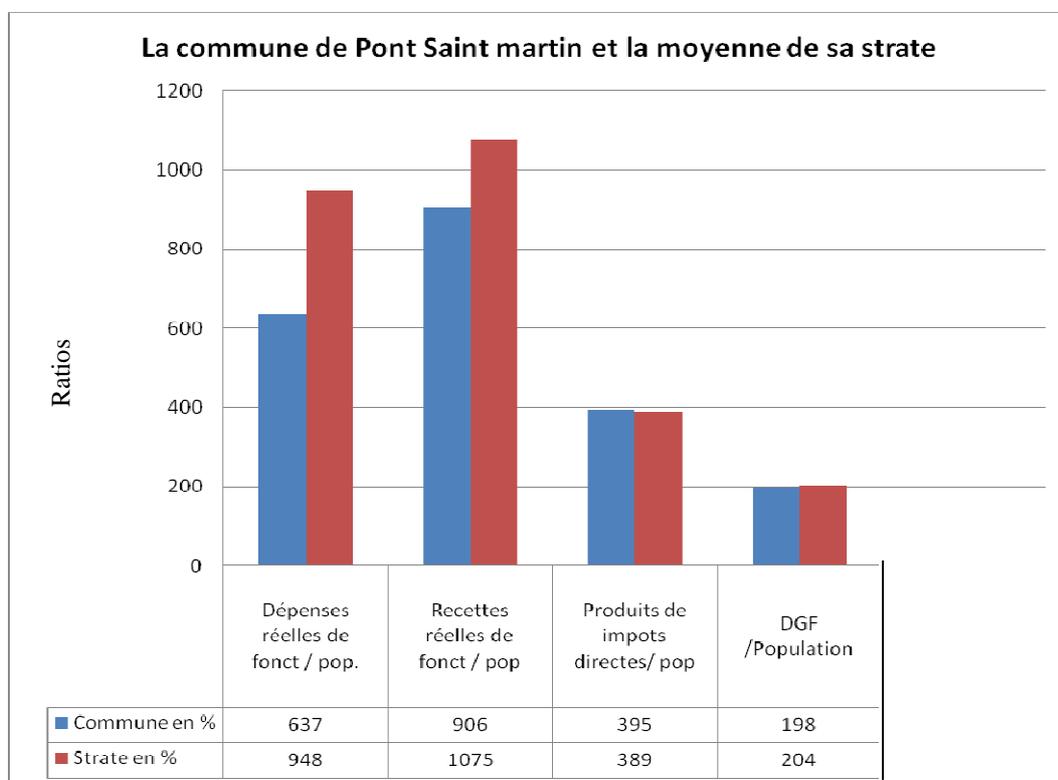
La dette en capital est de 2 045 079.87€ au 31/12/2010. Elle était de 2 287 918.14€ au 31/12/2009. Soit -10.6% sur un an. On remarque que les taux variables ont connu des taux assez bas sur la période.

**Le compte administratif peut être synthétisé comme suit :**

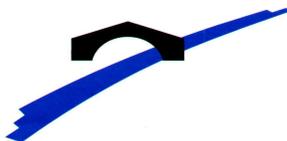
(Les synthèses du compte administratif – fonctionnement et investissement - peuvent être vues en annexe)



		Euros	
<b>Fonctionnement</b>	A	Titres émis (recettes)	4 961 549.41
	B	Mandats émis (dépenses)	3 949 133.81
	C (002)	Résultat de fonctionnement 2009 reporté	205 650.78
	D=A-B+C	<b>Résultat de fonctionnement 2010 à affecter</b>	<b>1 218 066.38</b>
<b>Investissement</b>	E	Titre émis (recettes-1068)	729 476.50
	F	Mandats émis (dépenses)	1 239 108.73
	G	Affectation de fonctionnement 2009	245 988.79
	H	Déficit d'investissement 2009 reporté	78 476.10
	I=E-F+G-H	<b>Résultat d'investissement 2010 reporté</b>	<b>-342 119.54</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	J	Recettes engagées non réalisées	
	K	Mandats engagés non mandatés	621 579.25
	L=J-K	<b>Résultat des restes à réaliser 2010</b>	<b>-621 579.25</b>



Le ratio « dépenses de fonctionnement/ population » est moins élevé que la moyenne de la strate (-311€/habitant). De même les « recettes réelles globales / population » restent moins fortes que la moyenne de la strate (-170€/ habitant).



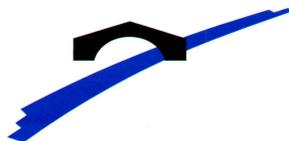
Le produit des impôts directs est équivalent à la moyenne de la strate traduisant l'effort fiscal de la population.  
Le ratio « DGF/population » est quasiment identique à la strate.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 4 absentions : (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et a un pouvoir)

- adopte le compte administratif 2010 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **ANNEXE 1 : Compte administratif 2010 – Synthèse du Fonctionnement**

Chapitres ou Opérations	Libellé	Dépenses			Recettes	
		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser	Prévu	Réalisé
<i>FONCTIONNEMENT</i>						
011	Charges à caractère général	1 148 896 €	959 635 €			
012	Charges de personnel	1 900 586 €	1 844 805 €			
013	Atténuation de Charges				67 440 €	112 588 €
022	Dépenses Imprévues	5 000 €	0 €			
023	Vir à la section de Fonctionnement	626 182 €				
65	Autres charges gestion courante	612 565 €	592 182 €			
66	Charges financières	130 000 €	96 508 €			
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	1 496 €			
70	Produits des services				242 312 €	297 707 €
73	Impôts et Taxes				2 718 193 €	2 877 743 €
74	Dotations subventions et participations				1 324 987 €	1 347 312 €
75	Autres produits de gestion				31 646 €	34 171 €
76	Produits financiers				0 €	5 €
77	Produits exceptionnels				26 000 €	272 646 €
002	Excédent de Fonctionnement reporté				205 651 €	
042	Opération d'ordre (Dotations aux amortissements; plus et moins values de cessions, travaux en régie...)	210 000 €	454 508 €		20 000 €	19 379 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 636 229 €</b>	<b>3 949 134 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 636 229 €</b>	<b>4 961 549 €</b>

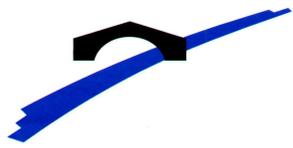


## ANNEXE 2 : Compte administratif 2010 – Synthèse de l'investissement

Chapitres ou Opérations	Libellé	Dépenses			Recettes	
		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser	Prévu	Réalisé
<i>Chap</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>					
021	Virt de la section de Fonctionnement				626 182 €	
001	Résultat Reporté	78 476 €				
10	Dotations (FCTVA, TLE...) Réserves				392 312 €	416 847 €
13	Subventions d'investissements				167 325 €	104 111 €
16	Emprunt (Rmbst Capitaux)	259 000 €	242 838 €	0 €	476 875 €	0 €
20	Immo Incorporelles (doc d'urbanisme)	46 000 €	29 031 €	16 969 €		
040 et 024	Opérations d'ordre (Amortissements, plus values...) et Produits de Cessions, Travaux en régie	20 000 €	19 379 €		460 000 €	454 508 €
204	Subvention d'équipement SYDELA	18 374 €	18 127 €			
<i>Opération</i>						
133	Cimetière	112 000 €	16 626 €	86 799 €		
184	Culture	13 474 €	12 270 €	1 003 €		
186	Environnement	84 891 €	53 259 €	8 012 €		
187	Développement Local	521 899 €	428 432 €	73 020 €		
190	Enfance Jeunesse	39 980 €	25 272 €	3 457 €		
192	Sports	164 617 €	45 977 €	96 627 €		
195	Informatique	78 345 €	70 870 €	3 888 €		
196	Matériel Bâtiments Communaux	23 500 €	11 147 €	3 412 €		
197	Travaux Mairie	15 995 €	15 767 €	38 €		
198	Travaux Bâtiment Communaux	139 260 €	45 504 €	70 061 €		
200	Restaurant Scolaire	19 274 €	17 005 €	1 591 €		
201	Matériel Incendie	4 401 €	4 401 €	0 €		
210	Services Techniques	159 425 €	73 854 €	59 913 €		
211	Médiathèque Pôle Ass.	249 544 €	91 717 €	157 826 €		
83	Réserves Foncières	74 238 €	17 632 €	38 966 €		
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 122 694 €</b>	<b>1 239 109 €</b>	<b>621 579 €</b>	<b>2 122 694 €</b>	<b>975 465 €</b>

### 9 – Affectation du résultat du compte administratif 2010 au budget principal 2011

**Maryvonne Bourgeois** : Le compte administratif 2010 du budget annexe dégage un excédent de fonctionnement de 1.218.066,38 € et un déficit d'investissement de 342.119,54 €.



A ce déficit, il faut ajouter le montant des restes à réaliser qui s'élèvent à 621.579,25 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- affecte au compte 1068 le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2010 augmenté du montant des restes à réaliser, soit la somme de 963.698,79 €,
- impute 254 367,59 € au chapitre 002 (recettes de fonctionnement),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **10 – Décision modificative n°2 du budget général**

**Maryvonne Bourgeais** : Cette décision modificative reprend l'affectation des résultats du budget 2010 et intègre ces derniers au budget 2011 en fonctionnement et en investissement.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser modifications suivantes :

#### **En fonctionnement :**

Le changement du progiciel pour assurer la gestion, le fonctionnement et la facturation de l'ensemble des services liés à l'enfance, à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille demande une formation de l'ensemble des agents assurant les inscriptions dans l'ensemble des services, la facturation, la gestion de la régie, .... Une somme de 4 950 € est nécessaire.

Par ailleurs, 8.000 € initialement budgétisés en contrat de prestation de service pour le gardiennage doivent être inscrits en 6282 « Divers – Frais de gardiennage ». Le montant des « prestations de services » n'est pas modifié, cette somme correspondant aux moyens devant être mobilisés pour de l'archivage.

Les comptes 7322, 74121 et 746 sont régularisés par rapport au budget primitif initialement voté :

- Le compte 7322 représentant la dotation de solidarité est revue à la hausse : + 40 000 €.
- Il est prévu + 13 000 € pour la dotation de solidarité rurale.
- A l'inverse, la dotation générale de décentralisation est revue à la baisse : -7 000€.

Les comptes 023 et 021 reprennent le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 287.417,59 €.

#### **En investissement :**

Il est nécessaire d'inscrire 16 000 € pour permettre l'acquisition du nouveau logiciel enfance jeunesse (Actuellement, le progiciel donne lieu à un paiement sur le budget de fonctionnement avec un contrat de location d'hébergement).

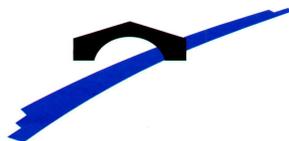
En investissement, on retrouve essentiellement les restes à réaliser pour la somme de 621 579.25 €.

Le recours à l'emprunt est de 271.417,59 € afin d'équilibrer la section.

(Cf. tableau annexe : dépense et recette de Fonctionnement Investissement).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 2 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## 11 – Compte de gestion 2010 du budget annexe d'assainissement

**Maryvonne Bourgeais:** Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenus des écritures au cours de l'exercice. En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 12 – Adoption du compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement

**Maryvonne Bourgeais :** Le compte administratif 2010 du budget annexe est soumis à l'assemblée. Les résultats peuvent se résumer comme ci-dessous

### Section de fonctionnement :

Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 97.8% et les charges financières pour 73%. En effet, les taux variables ont été plus bas en 2010 et représentent plus de 50% de l'encours de la dette du budget assainissement.

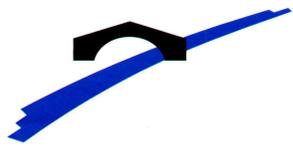
En recette, le produit des services a été légèrement moins important que prévu car le second acompte de la surtaxe d'assainissement 2010 n'a été reçu qu'en février 2011 par la collectivité.

### Section d'investissement :

En recette, les dotations ont été réalisées en totalité. Les subventions d'investissement ont été décalées dans le temps car leurs obtentions font suite à l'exécution totale des travaux : les travaux réalisés dans la rue d'Herbauges notamment ont donné lieu à paiements définitifs en début de l'année 2011. Ceci explique également le montant assez important de 170 000 € de restes à réaliser pour les travaux.

Le chapitre 27 a été liquidé à hauteur de 83% et représente le remboursement de la TVA par le fermier.

		Euros	
<b>Fonctionnement</b>	A	Titres émis (recettes)	202 652.35
	B	Mandats émis (dépenses)	88 965.45
	C	Résultat de fonctionnement 2009 reporté	93 446.34
		<b>Résultat de fonctionnement exercice 2010</b>	113 686.90
	D=A-B+C	<b>Résultat de clôture fonctionnement 2010</b>	207 133.24
<b>Investissement</b>	E	Titre émis (recettes)	108 833.64
	F	Mandats émis (dépenses)	131 973.42
	G	Affectation de fonctionnement 2009	135 189.05
	H	Déficit d'investissement 2009reporté	86 962.58
		<b>Résultat d'investissement exercice 2010</b>	112 049.27
	I=E-F+G+H	<b>Résultat de clôture d'investissement 2010</b>	25 086.69
	J	Recettes engagées non réalisées	67 000.00
	K	Mandats engagés non mandatés	170 830.84
	L=J-K	<b>Résultat des restes à réaliser 2010</b>	-103 830.84



Le conseil municipal, par 24 voix pour : (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et a un pouvoir)

- adopte le compte administratif 2010 du budget annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13 – Affectation du résultat du compte administratif 2010 au budget annexe assainissement 2011**

**Maryvonne Bourgeois** : Le compte administratif 2010 du budget annexe dégage un excédent de fonctionnement de 207.133,24€ et d'investissement de 25.086,69 €.

Il faut ajouter le montant déficitaire des restes à réaliser qui s'élèvent à 103.830,84 € comprenant 67.000 € en recettes et 170.830,84 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- affecte au compte 1068 le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2009 augmenté du montant des restes à réaliser, soit la somme de 78.744,15 €,
- impute 128.389,09€ au chapitre 002 (recettes de fonctionnement),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **14 – Adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement 2011**

**Maryvonne Bourgeois** : Cette décision modificative reprend l'affectation des résultats du budget assainissement 2010 et intègre ces derniers au budget 2011 en fonctionnement et en investissement.

Les restes à réaliser sont également ajoutés sur le budget 2011 en recettes comme en dépenses d'investissement pour les sommes respectives de 67.000 € et 170.830,84 €.

Les comptes 023 et 021 reprennent le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

L'ensemble de ces écritures dégagent un excédent de 128 389,09€ comptabilisé en dépense afin d'équilibrer la section d'investissement.

(Cf. tableau annexe : Investissement).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **15 – Adoption de la garantie d'emprunts pour l'association la Roselière**

**Maryvonne Bourgeois** : L'association Maison de retraite de la Roselière a pour objet la gestion de l'hébergement des personnes âgées ne pouvant vivre seules en raison de leur âge ou de leur état de santé.

L'association s'est engagée dans une opération pluriannuelle d'investissement de rénovation des bâtiments extérieurs et intérieurs afin d'améliorer les conditions d'hébergement des résidents. Son besoin en financement s'élève à 300.000 €.

Par courrier du 16 juin 2011, l'association sollicite la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 100%. Cet emprunt sera contracté auprès du Crédit Mutuel de Loire Atlantique en vue de financer ces travaux de rénovation. Cet emprunt sera l'unique source de financement de cette opération d'investissement.



L'emprunt serait réalisé aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 300 000€
- Durée de la période de préfinancement : jusqu'au 31 décembre 2011
- Durée de la période d'amortissement : 10 ans
- Périodicité des remboursements : trimestrielle avec capital constant
- Taux : prêt à taux fixe à 3.95% ; préfixés base 365 jours
- Remboursement anticipé : indemnités égales à un semestre d'intérêts

Nous avons rencontré Madame Madinier, la directrice de la maison de retraite, pour en discuter avant de prendre cette décision. Il y a effectivement de gros travaux d'accessibilité, des travaux d'entretien pour les ascenseurs et notamment un système de sécurité pour la porte car des résidents quittent parfois la maison. Ils ont donc besoin de ce crédit pour faire tous ces travaux et rénover également le mobilier.

**Madeleine Bournigal** : La maison de retraite a 22 ans d'ancienneté et très peu de choses ont été faites durant cette période. Le mobilier vient d'arriver et n'avait pas été changé depuis 22 ans. Nous souhaitons également changer le sas et agrandir l'entrée. Vous avez tous connaissance que la semaine dernière un résident a quitté la maison et a été retrouvé à Rezé au Chêne Gala 2 heures plus tard.

**Yves François** : Des travaux effectivement importants et un très bon travail que vous faites depuis le départ de Joseph Visset.

**Jean-Paul Chauvet** : Quelles sont les conséquences financières d'une garantie d'emprunt pour la commune?

**Maryvonne Bourgeois** : En cas de défaillance de l'emprunteur, la commune devra se substituer au payeur ; cela représente 40 000 € par an (capital et intérêts).

**Yves François** : Ce sont des questions normales que nous nous sommes posées également mais nous avons donc rencontré Madame Madinier et son expert comptable avant d'accepter leur demande pour estimer les risques éventuels.

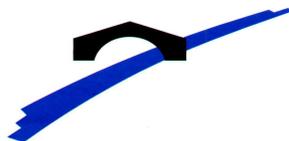
Le conseil municipal, par 24 voix pour (Madeleine Bournigal et Huguette Rayneau ne participent pas au vote) :

- adopte la décision de garantie d'emprunt à hauteur de 300.000 € contracté par l'association de la Résidence de LA Roselière,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Madeleine Bournigal** : Je vous remercie tous au nom des membres du conseil d'administration de la Roselière pour votre soutien.

#### **16 – Avenant n°2 au marché d'appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide et la livraison pour le restaurant scolaire**

**Brigitte Galpin** : Le contrat de prestation de services relatif à la restauration scolaire a été renouvelé en 2010. Suite à une procédure d'appel d'offres, le marché a été attribué à la société Avenance.



Ce marché à bon de commande est d'une durée ferme de trois ans et comprend un avenant qui a permis d'intégrer la restauration scolaire pour les services relatifs à l'accueil péri-scolaire, au centre de loisirs, à la maison des jeunes, et au club pré-ados.

Les quantités sont les suivantes pour la période initiale du contrat de trois ans :

- Quantité minimale de repas évaluée : 57.450 repas
- Quantité moyenne de repas évaluée : 71.300 repas
- Quantité maximale de repas évaluée : 85.200 repas

Le prix du repas est de 3,21 € HT pour un enfant et de 3,50 € HT pour un adulte pour la restauration scolaire. Le prix est de 2,62 € HT pour un enfant et de 2,65 € HT pour un adulte pour les autres services périscolaires, ces derniers prix s'expliquant par le service assuré par de agents municipaux contrairement à la restauration scolaire.

Le montant total du marché est selon les quantités et en appliquant les tarifs différenciés :

- Montant minimal : 167.430 € HT / an.
- Montant maximal : 248.177 € HT / an.

Le multi accueil La Farandole a l'obligation de fournir les repas pour les enfants sur le temps du midi. Jusqu'à maintenant, ce service n'était pas assuré et les parents amenaient le repas des enfants. La CAF demande que ce service soit mis en place pour la rentrée scolaire. Dans un souci de cohérence il est envisagé d'avoir un prestataire unique.

En effet, conserver un même prestataire permet de contenir les coûts notamment du fait des possibilités de livraisons groupées.

Il est en conséquence nécessaire d'avenanter le marché qui a été conclu en juin 2010.

Toutefois, le prix qui sera pratiqué n'est pas le même que celui de la restauration scolaire et des centres péri-scolaires, dans la mesure où la préparation des plats pour les petits demande un temps de travail supérieur.

La consommation annuelle liée à la restauration des services petite enfance est de :

- Quantité minimale de repas évaluée : 2250 repas/an
- Quantité moyenne de repas évaluée : 2800 repas/an
- Quantité maximale de repas évaluée : 3360 repas/an

<i>Par an</i>	<i>Marché initial</i>		<i>Rappel avenant n°1</i>		
Quantité annuelle	<i>Restauration scolaire</i>	+	<i>Restauration périscolaire + accueil de loisirs</i>	<b>Restauration Multi-accueil</b>	<b>Total</b>
Quantité minimale	52.150 repas	+	5.300	<b>2250 repas</b>	<b>59.700 repas</b>
Quantité moyenne	64.700 repas	+	6.600	<b>2800 repas</b>	<b>74.100 repas</b>
Quantité maximale	77.300 repas	+	7.900	<b>3360 repas</b>	<b>88.560 repas</b>
Prix du repas enfant	3,21 € HT		2,62 € HT	<b>2,96 € HT</b>	
Prix du repas adulte	3,50 € HT		2,65 € HT		

Le prix du repas enfant serait de 2,96 € HT :

- Montant minimal : 6660 € HT / an
- Montant maximal : 9945,60 € HT /an

Cet avenant correspond à une augmentation de 4% du montant initial du marché.

Le nouveau marché comprendrait les quantités suivantes :

- Quantité minimale de repas évaluée : 59.700 repas/an
- Quantité moyenne de repas évaluée : 74.100 repas/an
- Quantité maximale de repas évaluée : 88.560 repas/an
- 

dont les prix sont différenciés et établis selon les activités telles que spécifiées ci-dessus pour l'ensemble de la période du contrat initial et les éventuelles tranches conditionnelles.

Le marché de fourniture de repas en liaison froide connaît une augmentation de 4%. Il comprend une augmentation des quantités avec des prix distincts précisés selon le tableau ci-dessus.

La commission d'appel d'offres a analysé cet avenant lors de la séance du jeudi 16 juin 2011 et a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché d'appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide et la livraison avec la société Avenance pour la même durée que le marché initial et selon les conditions définies ci-dessus comportant les quantités supplémentaires précisées aux tarifs de 2,96 € HT le repas enfant,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **17 – Adoption du règlement intérieur de l'accueil de Loisirs**

**Brigitte Galpin** : Il est proposé de modifier le règlement intérieur de l'accueil de loisirs pour l'année 2011-2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

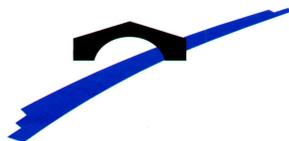
- adopte le règlement intérieur de l'accueil de loisirs tel qu'il est présenté ci-joint,
- autorise le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **18 – Adoption des tarifs de l'accueil de Loisirs**

**Brigitte Galpin** : Il est proposé d'augmenter les tarifs 2010-2011 de 2%, soit l'augmentation des prix à la consommation constatée ces douze derniers mois. Les tarifs seraient les suivants :

Quotient	Tranche	½ Journée	Journée	Tarifs au ¼ d'heure
QF1	≤200	2.17	4.34	0.27
QF2	201-350	2.70	5.40	0.32
QF3	351-500	3.27	6.53	0.37
QF4	501-650	3.85	7.70	0.42
QF5	651-800	4.44	8.87	0.48
QF6	801-950	5.03	10.05	0.52
QF7	951-1100	5.56	11.12	0.54
QF8	1101-1250	6.12	12.24	0.56
QF9	1251-1400	6.71	13.41	0.58
QF10	>1400	7.25	14.49	0.60

Aux quotients familiaux s'ajoutent les tarifs suivants qui seront appliqués de façon uniforme quelque soit le quotient familial :



- Tarifs hors commune (enfants non domiciliés à Pont Saint Martin) : + 20% par jour, par demi-journée et par ¼ d'heures selon la tranche de quotient familial.
- Tarif repas accueil de loisirs : 3€ par repas par enfant - Prix à ajouter au tarif ½ journée.
- Repas Adulte : 5,61 €
- Forfait de 5 € par ¼ d'heure commencé et par enfant facturé après 18h45 (heure de fermeture de la structure)
- Vacances d'été – après la date limite des inscriptions (en cas de places encore disponibles) : pénalité de retard de 0,30 € par jour dépassant la date limite.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs cités ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **19 - Autorisation pour la signature des marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif Lots 04 – 05 – 10 – 14 - 22**

**Marie Anne David** : La Ville de Pont Saint Martin a lancé un projet de médiathèque et de pôle associatif. Un maître d'œuvre a été désigné à la suite d'un concours, Dominique Vignault et Isabelle Faure. Ils ont élaboré un Avant Projet, obtenu le permis de construire et réalisé le cahier des charges.

Une procédure adaptée a été lancée pour ce marché de travaux par avis public à la concurrence paru dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et dans les annonces légales – Ouest France. Le marché était constitué de 23 lots.

73 entreprises ont présenté des candidatures et des offres recevables.

Après analyse, 11 lots ont été attribués par le pouvoir adjudicateur au mieux disant et l'autorisation de signature a été donnée par délibération du 19 mai pour les 11 lots concernés.

Le conseil municipal du 8 juin 2011 a permis la signature des marchés relatifs aux lots 01, 03, 11, 12 et 17, 21 et 23.

Les lots 04-05-10-14-22 devaient être attribués :

- Lot 04 – charpente et ossature bois – bardage bois
- Lot 05 – bardage aluminium
- Lot 10 – métallerie
- Lot 14 – sols béton poli
- Lot 22 – terrassements – VRD

<b>Lots</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Montant</b>
Lot 04 – charpente et ossature bois – bardage bois	DOUILLARD 11, route de Clisson 44 190 GORGES	135.000 € HT
Lot 05 – bardage aluminium	BDN ZA Les Biauces 35550 LOHEAC	153.612,40 € HT
Lot 10 – métallerie	Métallerie Le Thiec 98, route de la Loire – Le Guineau 44450 LA CHAPELLE BASSE MER	59.998,00 € HT



Lot 14 – sols béton poli	DHP 5, route de poissons BP3 71600 SAINT YAN	33.170,12 € HT
Lot 22 – terrassements – VRD	Gautier TP ZA - 12, rue de la Batardière 44690 LA HAYE FOUASSIERE	229.461,71 € HT

Le budget prévisionnel des travaux est de 2.400.000 € HT. L'ensemble des lots représente un coût global de 2.304.054,95 € HT, soit -4% par rapport à l'estimation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, soit les 5 lots avec les entreprises ci-dessus mentionnées pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Yves François** : J'en profite pour remercier à la fois celles et ceux qui ont travaillé au sein de la commission, les utilisateurs de demain de cette médiathèque, ils ont fait un gros boulot. Je remercie également Madame Levi-Topal qui a fait un travail énorme également sur tous ces marchés, les services techniques aussi. Ce soir c'est une satisfaction pour tout le monde de voir que ça se termine plutôt bien et que nous sommes aussi légèrement sous l'enveloppe initiale.

### **20 – Adoption des tarifs pour le spectacle culturel BLABLABAR**

**Marie Anne David** : Le 8 octobre 2011, une soirée théâtre d'improvisation est organisée. La Ligue d'Improvisation Nantes Atlantique vient, à nouveau, nous présenter un spectacle intitulé « Le Bla Bla Bar ».

Il est proposé pour ce spectacle d'appliquer les tarifs suivants :

- Moins de 18 ans : gratuit
- Adultes : 6 €
- Adultes – Tarifs réduits pour les étudiants et chômeurs : 4 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

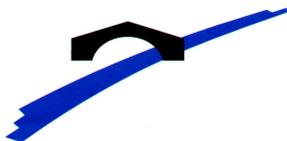
- adopte les tarifs ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **21- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association les MARTIN CHANTEURS**

**Marie Anne David** : Le 17 juin dernier, les Martin Chanteurs organisent un concert gratuit en l'église de Pont Saint Martin intégré au programme de la fête de la musique organisée par la commune.

Pour l'organisation de leurs concerts, les Martin Chanteurs souhaitent utiliser l'église et non la salle des fêtes, l'église disposant de l'acoustique et de l'espace nécessaires à l'organisation de ce type de concert.

Les Martin Chanteurs ne bénéficient donc pas de la gratuité de la salle des fêtes proposée aux associations martipontaines (deux réservations gratuites possibles dans l'année, sans compter l'organisation d'une assemblée générale).



Afin que toutes les associations martipontaines puissent bénéficier des mêmes avantages dans l'organisation de leur manifestation, il est proposé d'accorder une aide financière de 50 € à l'association des Martin Chanteurs correspondant aux frais de fonctionnement de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue à l'association Les Martin Chanteurs une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 €,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **22 – Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux d'aménagement des chemins de randonnées**

**Yannick Fétiveau** : Depuis plusieurs années, la Commune de Pont Saint Martin développe ses itinéraires de randonnées pédestres. Dans le cadre du plan de gestion annuel et de l'amélioration des sentiers pédestres communaux, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement sur deux tronçons :

- Le cheminement à travers La butte des Heuderies pour un linéaire de 126 mètres.
- Le cheminement entre le Moulin Robert et La Haute Gobinière pour un linéaire de 175 mètres.

Ces aménagements peuvent être subventionnés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à hauteur de 50 % du montant des travaux HT. La dépense prévue pour 2011 est de 1.700 € HT.

**Jean-Paul Chauvet** : Si ce chemin est toujours utilisé par les différents professionnels maraîchers ou viticulteurs, quel traitement fait-t-on dans la durée et combien de temps cela va-t-il tenir ?

**Yannick Fétiveau** : C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas engager de gros travaux, nous allons refaire la bande de roulement du chemin et puis nous allons attendre l'éventuel positionnement d'une passerelle entre le parc de la Filée et les bords de Viais. Lorsque nous aurons ce positionnement, nous aurons un circuit qui ne passera plus par ce secteur-là mais juste une liaison. Ensuite il faudra réfléchir avec les professionnels pour faire une voirie plus conséquente susceptible de pouvoir avoir un chemin agricole avec un renforcement plus conséquent pour pérenniser le chemin dans l'avenir.

J'ai fait 1 ou 2 réunions sur le terrain avec les maraîchers et le secteur se dégrade très vite donc cela nécessite des travaux plus conséquents, mais ceci n'est pas facile compte tenu des usages qui sont faits dans le secteur et de l'évolution des usages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

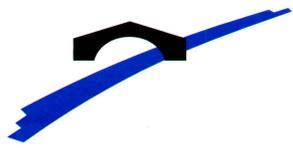
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour la mise en valeur des circuits de randonnée pédestres au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,
- autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **23 – Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise**

**Yves François** : Un agent des Services Techniques a réussi le concours d'agent de maîtrise. Son profil de poste correspond aux missions confiées à un agent de maîtrise.

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie et à l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :



Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail	Création ou suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe	1	Temps complet	Suppression
Agent de Maîtrise	1	Temps complet	Création

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Yannick Fétiveau** : Vous avez peut-être été interpellés par des riverains ou des voisins car hier il y a eu un bouchon très conséquent sur la commune. Il s'avère que l'entreprise qui travaille actuellement sur la rue du Vignoble a refait le branchement de la connexion de la rue d'Herbauges et la rue du Vignoble. Il se trouve que le renfort du branchement était plus conséquent que prévu et pour que le scellement du nouveau branchement tienne, l'entreprise a décidé de ne pas permettre la circulation des véhicules et a volontairement laissé l'alternat afin de consolider les travaux souterrains.